

COUBLEVIE – PLAN LOCAL D'URBANISME (38) //////////////////////////////////////

DIAGNOSTIC TERRITORIAL SYNTHÉTIQUE

AUTOMNE 2021



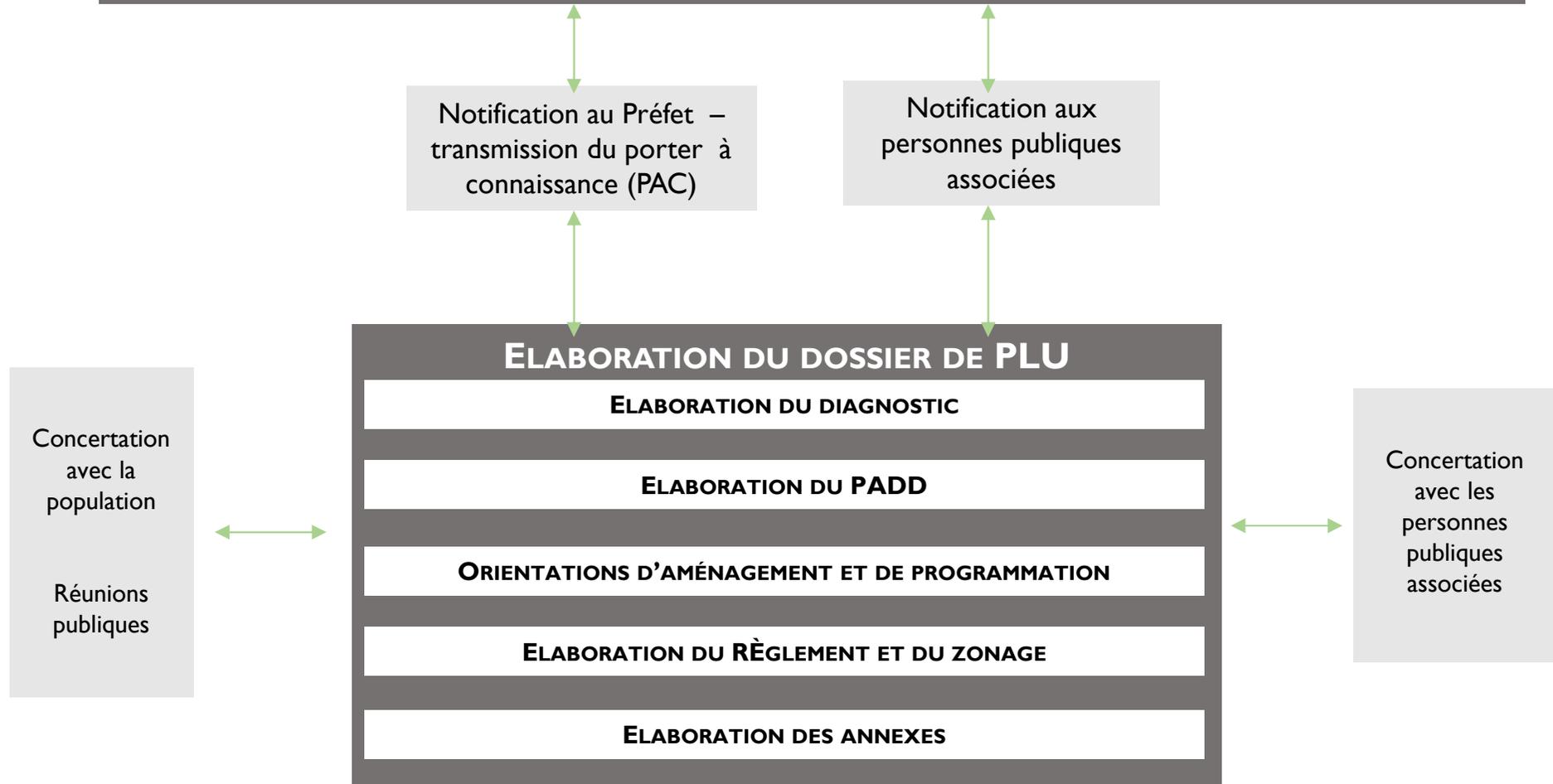
Coublevie

Commune de Coublevie

Hôtel de Ville
Le Château,
11 chemin d'Orgeoise
38 500 COUBLEVIE

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation



PARTIE 1 : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985	Loi Montagne	Préservation des terres nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard Urbanisation en continuité avec les bourgs, villages et hameaux
2000	Loi SRU : solidarité et renouvellement urbains	Passage du POS au PLU Création des SCoT
2010	Loi engagement national pour l'environnement (ENE)	Limitation de la consommation d'espace Protection des espaces naturels
2010	Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche	Protection des terres agricoles Création de la CDCEA
2014	Loi ALUR : accès au logement et à un urbanisme rénové	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle Bilan de la consommation de l'espace
2014	Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF)	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole Création de la CDPENAF
2015	Loi Macron	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles
2016	Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (loi Montagne acte 2)	Simplification du régime des unités touristiques nouvelles (UTN) Encouragement de la réorientation de la construction vers la réhabilitation de l'immobilier de loisir
2018	Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)	Précise notamment les dates de prise en compte de la consommation d'espace pour l'élaboration des SCoT et des PLU et inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les principes généraux fondant le droit de l'urbanisme Précise les règles applicables aux STECAL Complète les autorisations en zones agricoles et naturelles.
2020	la loi ASAP	Module les champs d'application et les modalités de réalisation des évaluations environnementales et des modalités de concertations des documents d'urbanisme
2021	Loi Climat et Résilience	Division par 2 de la consommation d'espace des 10 dernières années

LA LOI MONTAGNE

La **loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985** et l'**acte II de la loi Montagne n°2016-1888 du 28 décembre 2016**, reconnaissent la spécificité des zones de montagne et des difficultés de conditions de vies.

Méthodologie :

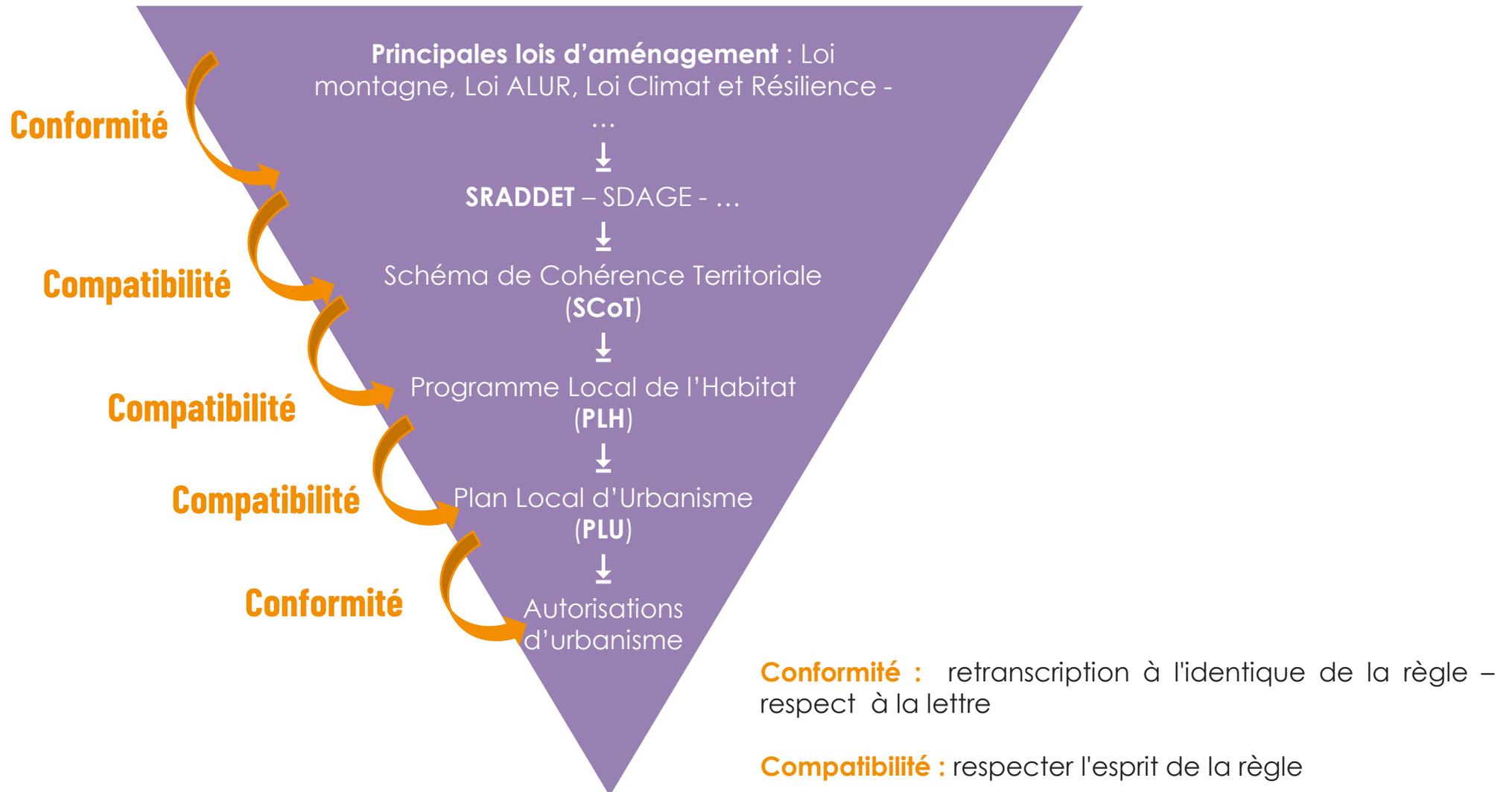
- Définition des **hameaux et groupes d'habitations** (groupe de 5 constructions à dominante d'habitation distantes de moins de 50 mètres les unes des autres) ;
- Identification **des bâtiments isolés** ;
- Les parties naturelles des **rives de plans d'eau naturels ou artificiels** d'une superficie inférieure à 1 000 ha sont protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ;
- **Les UTN structurantes** sont portées par les SCoT. **Les UTN locales** sont portées par les PLU.
- **Les chalets d'alpages** doivent faire l'objet d'un inventaire spécifique (rejoint la partie patrimoniale).

Dans le cas de Coublevie, la loi Montagne permet d'identifier :

- Le territoire de Coublevie **est situé partiellement en zone de Montagne « hameau Le Bret »**.
- **Aucun plan d'eau** n'a été identifié sur la commune.

LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

SCHEMA DE COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME



LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Compatibilité (L131-1 et L131-5 du CU)

SCoT de la région urbaine de Grenoble (2012-2030)

→ Bilan du SCoT réalisé en 2018 : le comité syndical a décidé de maintenir en l'état le SCoT de la Grande Région de Grenoble

Principaux objectifs

Le fascicule est composé de 5 choix fondateurs :

- Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères
- Améliorer le cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire
- Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect du développement durable
- Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines
- Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité des fonctions pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace

Approuvé en décembre 2012

Schéma de secteur du Pays Voironnais

Le document a pour objectif de :

- Traduire localement les grandes orientations du Scot par exemple : Où construire demain, avec quel type d'habitat ? Quels espaces agricoles et naturels préserver ? Comment aménager les gares du territoire ? Où localiser les futures activités ?...
- Conforter le rôle de la Communauté en matière d'aménagement auprès de ses communes et des territoires voisins.
- Rendre lisible la stratégie d'aménagement à l'échelle du Pays Voironnais afin que les communes adoptent leur Plan Local d'Urbanisme en cohérence.
- Prendre en compte les principes du développement durable via notamment la maîtrise du développement urbain, un équilibre entre les zones rurales et urbaines, la protection des milieux et des paysages naturels...

Approuvé le 24 novembre 2015

LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Prise en compte

PLH du Pays Voironnais Validité (2019-2024)

Principaux objectifs

4 orientations stratégiques :

- Encourager l'attractivité du territoire par un développement résidentiel équilibré, durable et densifié
- Renforcer l'attractivité du parc existant à travers l'amélioration, la réhabilitation et l'adaptation des logements
- Conforter l'offre de logements abordables, faciliter les trajectoires résidentielles et consolider la mixité sociale
- Gouvernance, observation et animation faire vivre le PLH sur l'ensemble du territoire.

*Adopté le
27 novembre 2018*

SRADDET Auvergne-Rhône Alpes

Les objectifs des SRADDET : 10 objectifs stratégiques regroupés en 4 objectifs généraux, visant l'attractivité des territoires, leur interconnexion et complémentarité, l'innovation et la prise en compte de tous.

*Approuvé le
10 avril 2020*

PCAET Pays Voironnais (2019- 2025)

Le document prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thèmes :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété et l'efficacité énergétique
- L'amélioration de la qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables
- La séquestration du carbone

*Approuvé en
juin 2018*

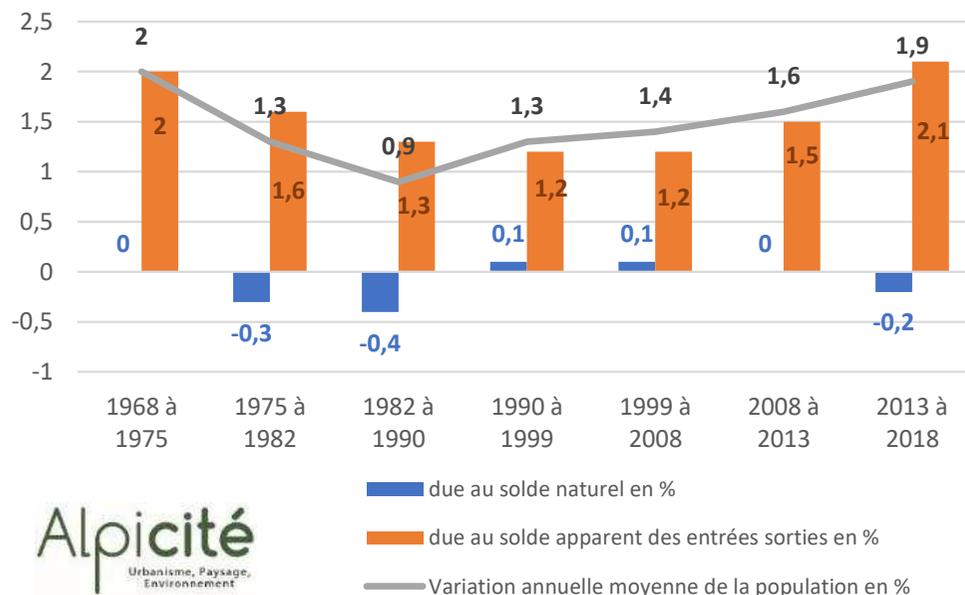
PARTIE 2 : ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

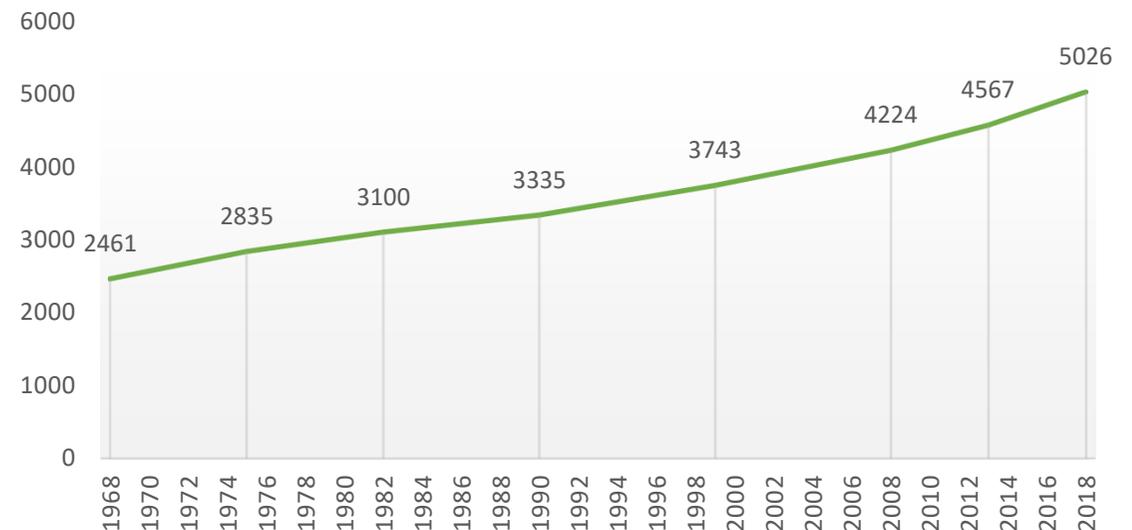
Une croissance démographique continue témoignant de l'attractivité de Coublevie

- **5 026 habitants en 2018** ; depuis **1968**, la population s'est multipliée par 2 (+2565 habitants).
- L'évolution démographique de Coublevie témoigne du phénomène de périurbanisation, moteur de son développement. Sa proximité avec les pôles urbains locaux de Voiron et Moirans, qui disposent de secteurs d'activités économiques et secteurs de formations polarisants est un atout majeur. A proximité de la gare Voiron, la commune jouit d'une situation géographique stratégique, à l'interface entre les pôles majeurs régionaux : Grenoble, Lyon, Chambéry, ou encore Valence.

Variation annuelle moyenne de la population de Coublevie



Evolution de la population de Coublevie entre 1968 et 2018



Une croissance démographique dépendante de l'attractivité de la commune

- **Les variations démographiques sont impulsées par l'attractivité communale**; le solde naturel impacte peu les évolutions de population.
- *Contrairement aux communes voisines qui connaissent un ralentissement du mouvement de périurbanisation, Coublevie reste attractive pour les résidents qui peuvent disposer d'un pavillon dans une commune bien dotée en services et équipements.*

	Coublevie	Voiron	La Buisse	Saint-Jean de Moirans
Population 2018	5 026	20 248	3 189	3 543
Variation annuelle moyenne de la population	1,9	0,3	0,1	1,3
due au solde naturel en	-0,2	0,3	0,9	0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,1	-0,1	-0,7	0,4

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

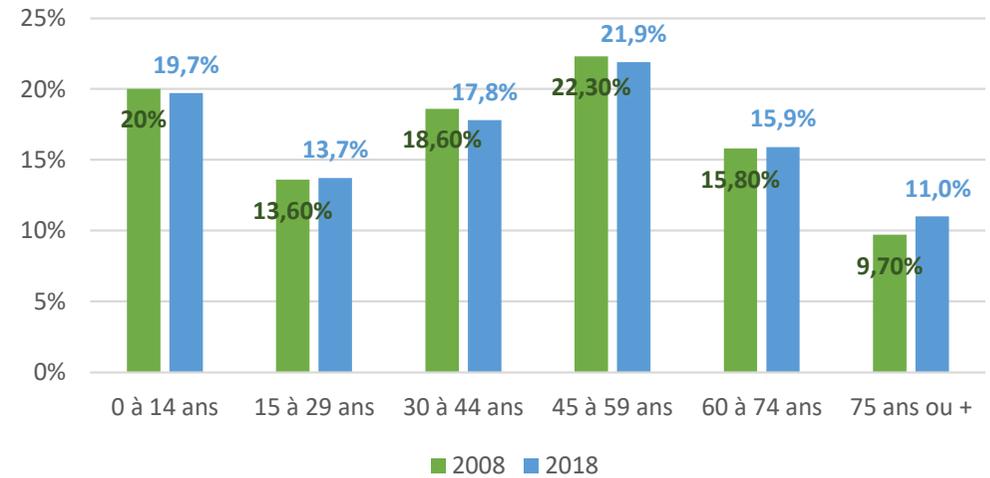
Une commune attractive pour l'ensemble des tranches d'âges

- La commune est attractive pour toutes les tranches d'âges. Les jeunes sont à proximité de zones de formations (Grenoble et Voiron), ainsi que de bassins d'emplois locaux (Voiron et Moirans).
- Les actifs se maintiennent grâce à une offre d'équipements structurants satisfaisante (crèches, écoles, équipements sportifs...).
- Les aînés quant à eux, sont à proximité de polarités locales disposant de services et équipements (notamment les équipements de santé à Voiron).
- L'indice de jeunesse de Coublevie témoigne d'une proportion de plus de 60 ans légèrement plus importante que de jeunes (-20 ans).

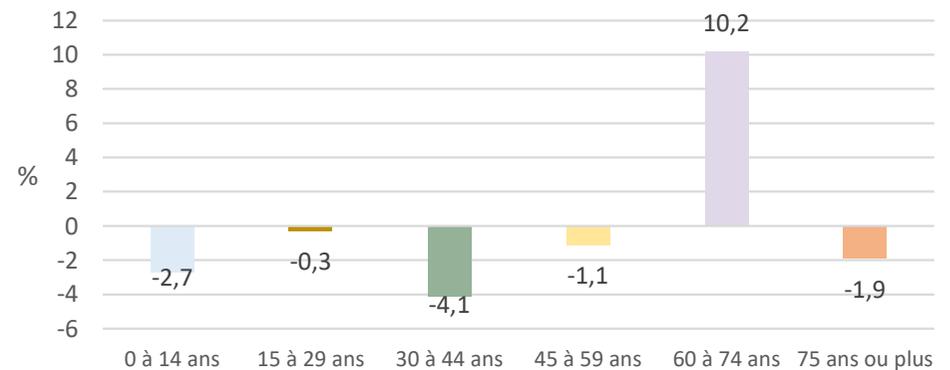
	Coublevie	Voiron	La Buisse	Saint-Jean de Moirans
Indice de jeunesse en 2018	0,98	0,78	1,42	1,38

- Un turn-over des ménages lié à la dynamique d'une commune résidentielle située à proximité de pôles urbains majeurs.
- Une taille des ménages supérieure aux territoires de comparaison et à la moyenne nationale avec un grand nombre de familles implantées sur la commune.

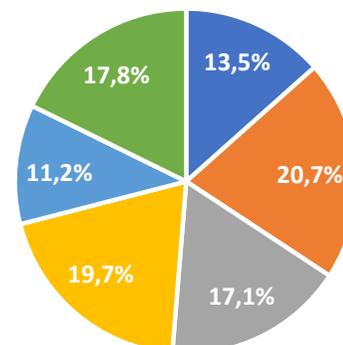
Comparaison de la population par grandes tranches d'âges



Evolution de la population par grandes tranches d'âge entre 2008 et 2018



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018



- Depuis moins de 2 ans
- De 2 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 19 ans
- De 20 à 29 ans
- 30 ans ou plus

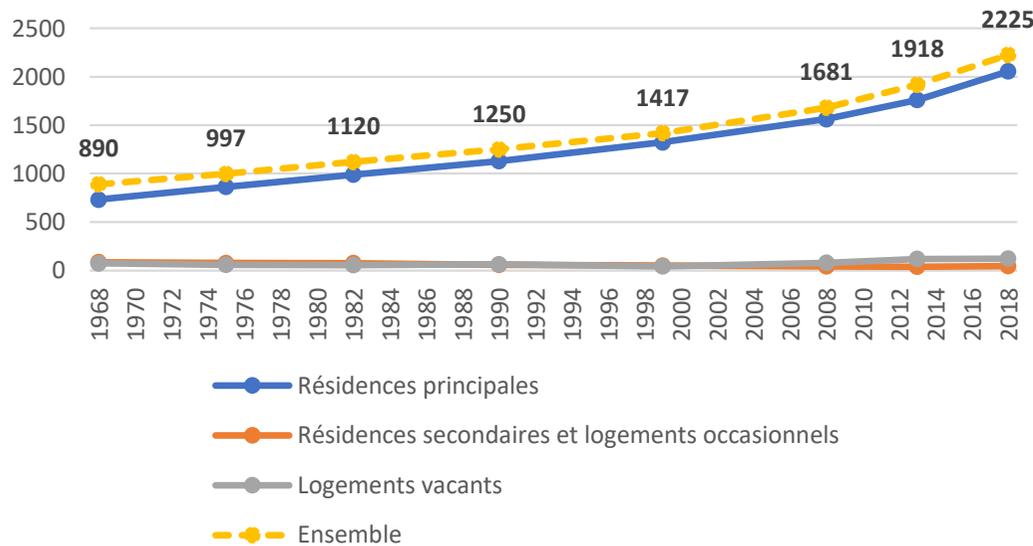
Taille des ménages en 2018



Coublevie	2,35
CAPV	2,28
Isère	2,26
France	2,19

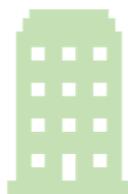
LE PARC DE LOGEMENTS

Evolution du nombre de logements par catégorie



- Une grande majorité de propriétaires (76,1% contre 22,4% de locataires). Une évolution de la répartition ces dernières années en faveur de la location, qui coïncide avec l'évolution de la part des logements sociaux.
- D'après la loi SRU, Coublevie a pour obligation de posséder 25 % de logements sociaux sur son territoire; cependant en 2018, ils représentaient seulement 6,4% du parc de logements.

Part des logements aidés dans le parc de logements en 2018

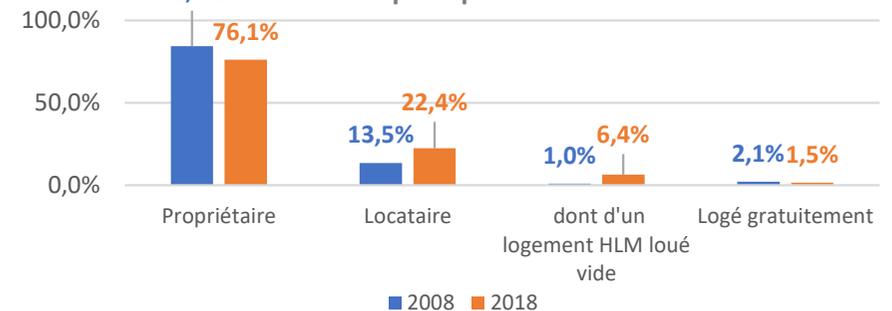


Coublevie	6,4 %
Voiron	21,3%
La Buisse	6,5%
Saint-Jean de Moirans	18,3%
CAPV	16,4%
Isère	13,7%

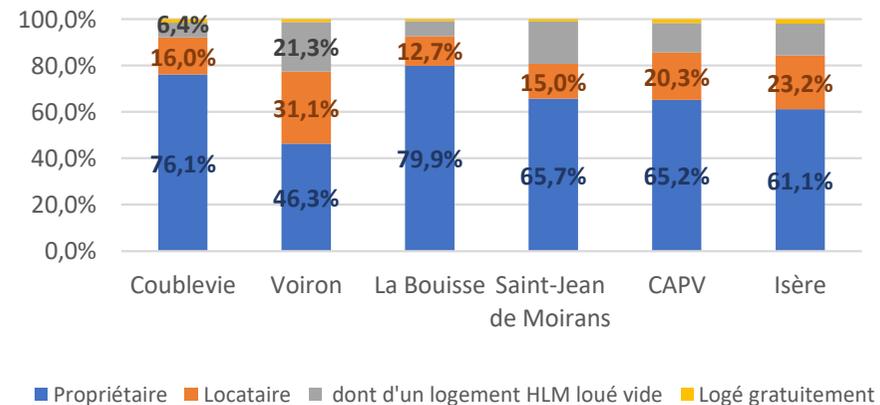
Une évolution continue et dynamique de la construction de logements abritant principalement des familles

- 2 225 logements pour 5 026 habitants en 2018. Coublevie est une commune résidentielle dont le parc progresse plus rapidement que la croissance démographique en raison du desserrement des ménages.
- Depuis 1968, la construction de nouveaux logements est axée sur les résidences principales avec des logements secondaires qui ont diminué en nombre. La proportion de logements vacants reste globalement stable dans le temps ce qui permet d'assurer une rotation des ménages.

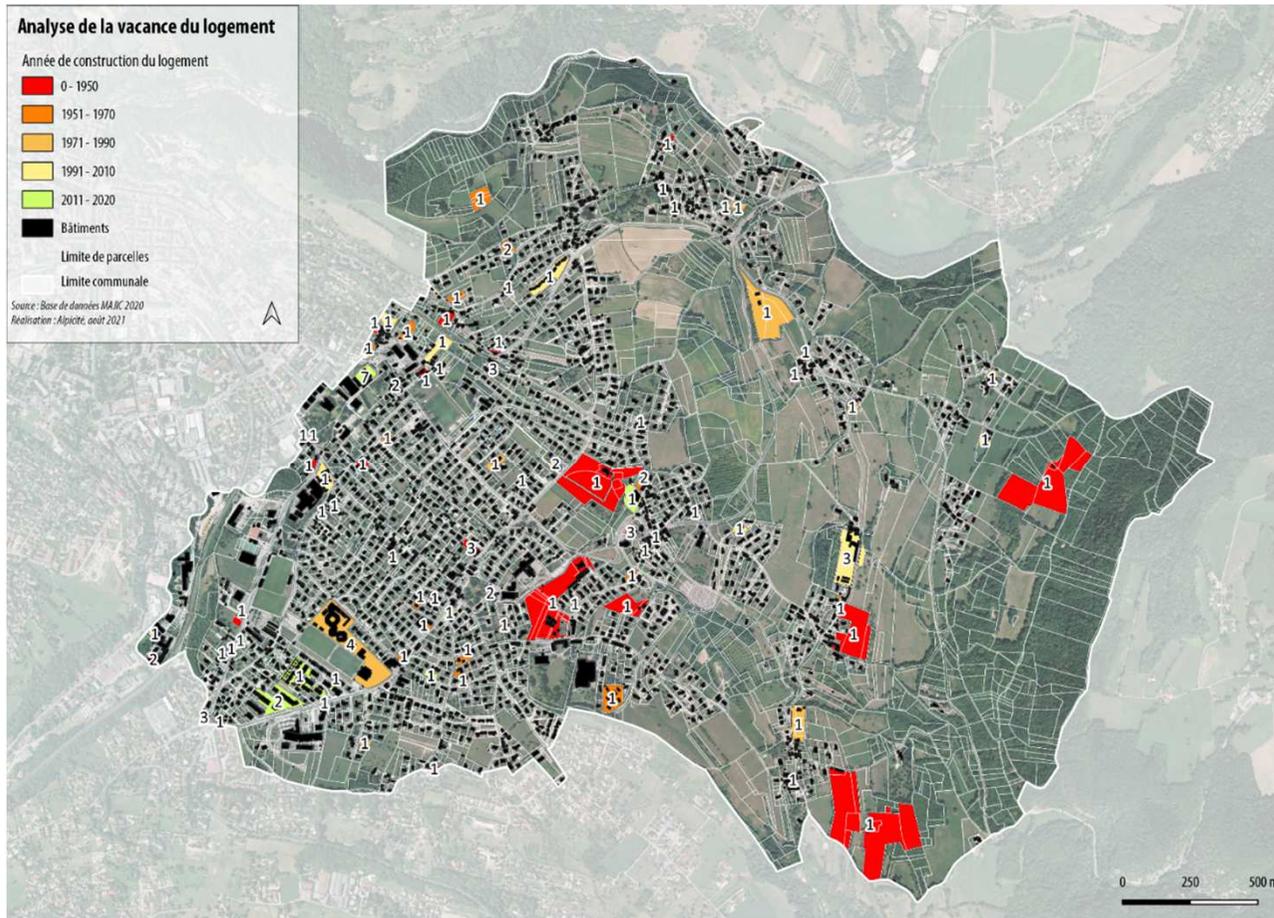
Evolution du statut d'occupation des résidences principales



Comparaison des résidences principales selon leur statut d'occupation en 2018



LE PARC DE LOGEMENTS

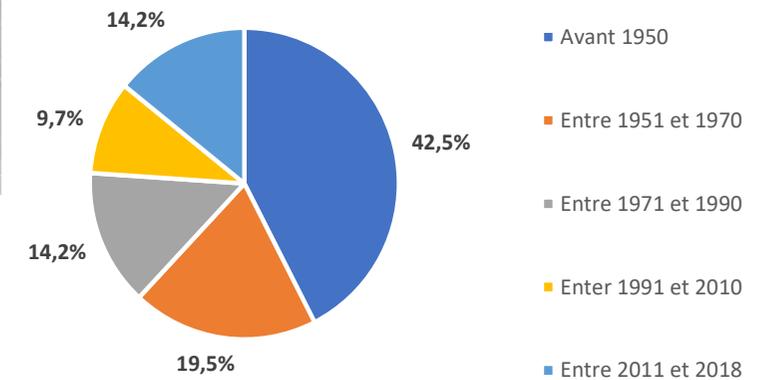


Une vacance concentrée sur les logements anciens

- Au total, 133 logements vacants ont été recensés selon la base de données MAJIC 2020.
- 62 % d'entre eux ont été construits avant 1970 (dont 42% construits avant 1950).

→ Dans ce cas, la vacance peut s'expliquer par l'ancienneté ou la salubrité du logement.

Etude de la vacance selon la période de construction du logement



LE PARC DE LOGEMENTS

En application de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 (loi SRU), la commune de **Coublevie a l'obligation de posséder au moins 25% de logements sociaux sur son territoire**. Au 1er janvier 2021, la commune n'en possédait que **9,4%** répartis comme suit :

	Nombre de logements dans la commune au 01/01/2020	Nombre de logements attribués dans la commune en 2019
Société d'habitations des Alpes SA HLM PLURALIS	90	9
S.A. Dauphinois pour l'habitat - SDH	30	2
S.E.M Construction département de l'Ain	4	0
Un toit pour tous - Développement	1	0
S.C.P. Habitat Dauphinois	0	5

Sources : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de logements dans la commune au 01/01/2019	4	38	57	24	2
Nombre de logements en attente dans la commune au 31/12/2019	3	31	34	26	3
Nombre de logements attribués dans la commune au 31/12/2019	0	5	7	4	0

Sources : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

- La gestion est répartie en 5 organismes , mais une large majorité des logements appartiennent à la société d'habitation des Alpes SA HLM Pluralis, qui détient 72% des logements sociaux, la S.A. Dauphinois pour l'habitat – SDH en détient 24%.
- Les T2 et T3 représentent une large majorité de l'offre de logements sociaux (respectivement 32% et 35%), les T4 représentent 27% de la demande.

→ Une offre de logements sociaux encore insuffisante par rapport aux communes voisines ainsi qu'aux exigences de la loi SRU.

→ Les logements aidés permettent d'équilibrer l'offre en développant les logements de plus petites tailles, une offre manquante au sein du parc privé.

→ Une typologie de logements aidés diversifiée, répondant aux attentes de la demande locale (maison individuelle et logements collectifs).

LE PARC DE LOGEMENTS



Des logements sociaux à développer pour répondre aux exigences de la loi SRU

- Au total, 2 418 logements ont été recensés en 2021, d'après les données MAJIC et les permis de construire de 2014 à juin 2021, parmi eux :
 - 239 logements sont des logements sociaux ;
 - 53 d'entre-eux ont été « repérés par exonération », ce qui signifie qu'ils sortiront du parc social au bout de 10 ans ;
 - 76 logements sociaux sont en projet (Permis d'aménager en cours ou permis de construire sous conditions) ;
 - 10 logements en projet ont été annulés (au sein des locaux du couvent).
- Par conséquent, le taux de logements sociaux, d'après les données de la commune est estimé à 8,4%.

Au regard des exigences de la loi SRU, la commune est en carence en terme de logements sociaux, elle devrait atteindre 20% de logements d'ici 2025.

Cependant, la commune a répondu aux objectifs du SCoT de la GReG qui prévoit un accroissement de 0,7% de la part des logements sociaux tous les 6 ans.

Ce que disent le SCoT et le PLH...

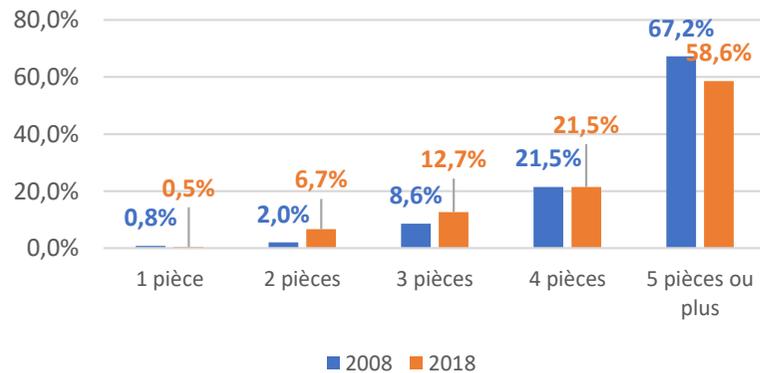
Objectifs SCoT	Pourcentage de logements sociaux en 2013	Part de logements sociaux en 2018	Estimation des logements sociaux en 2021	Projet 2022-2034 d'après le SCoT
+0,7% de LLS tous les 6 ans	4,1%	6,4%	8%	9,4%

LE PARC DE LOGEMENTS

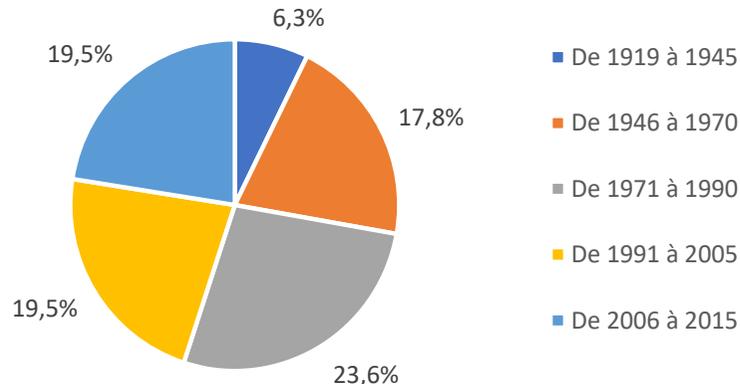
Un parc de logements dominé par les maisons individuelles

- A Coublevie, comme sur les communes voisines, le **modèle de logement dominant** est celui de la **maison individuelle**, à l'image de son statut de commune périurbaine.
- La part des maisons est plus élevée que celle observée à l'échelle de l'intercommunalité et du département.

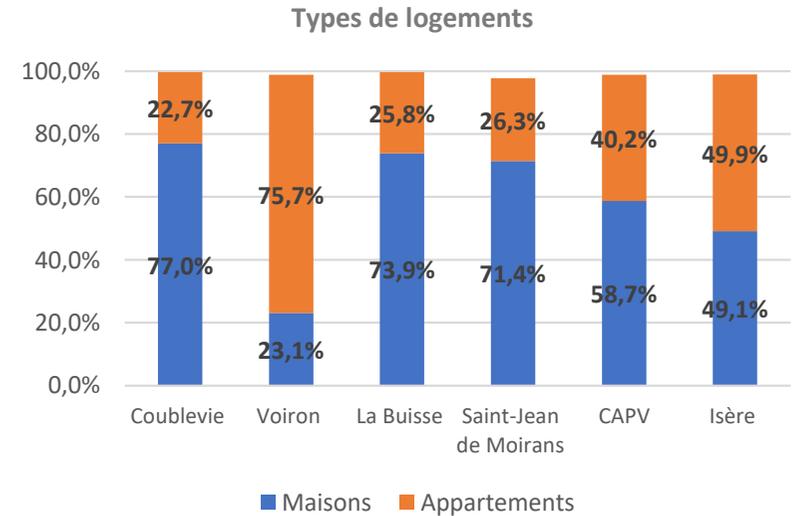
Evolution du nombre de pièces des résidences principales



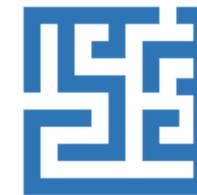
Résidences principales selon la période d'achèvement



Type de logements présent à Coublevie 2018



Nombre moyen de pièces des résidences principales en 2018



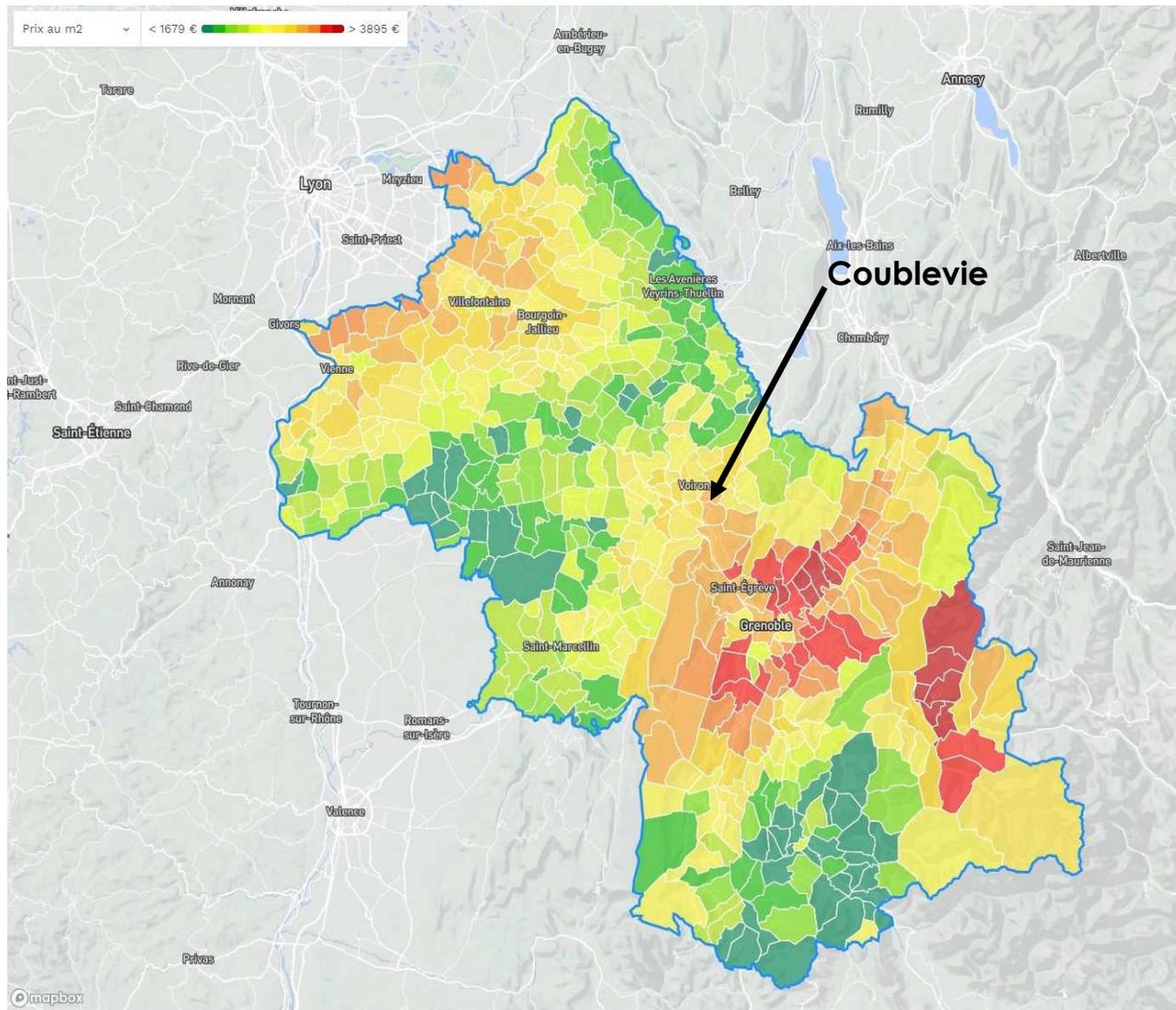
Coublevie	4,9
Voiron	3,7
La Buisse	4,7
Saint-Jean de Moirans	4,5
CAPV	4,4
Isère	4,1

- Une prédominance des grands logements (80,1% des logements de plus de 4 pièces), qui répond aux besoins des familles implantées dans la commune.
- Durant la dernière décennie, le parc de logements a progressé au profit des 2 et 3 pièces.

- Un parc relativement récents avec plus de **62,6% des logements construits après 1971**.

→ Une accélération de la construction de logements depuis les années 1970, en corrélation avec le phénomène national de périurbanisation qui a touché l'ensemble des communes de l'agglomération grenobloise. Cependant, la construction de logements ne cesse de croître malgré une décélération de la périurbanisation.

LE PARC DE LOGEMENTS



Des prix immobiliers élevés, par rapport aux communes alentours et au département

- Le prix moyen du m² des maisons s'élève à 2 977 €, et celui des appartements à 2 892 €.
- Les prix de l'immobilier à Coublevie sont comparables à ceux pratiqués sur la commune de Grenoble.
- Des prix nettement supérieurs à la moyenne départementale.
- Environ 209 €/m² en moyenne pour un terrain à bâtir

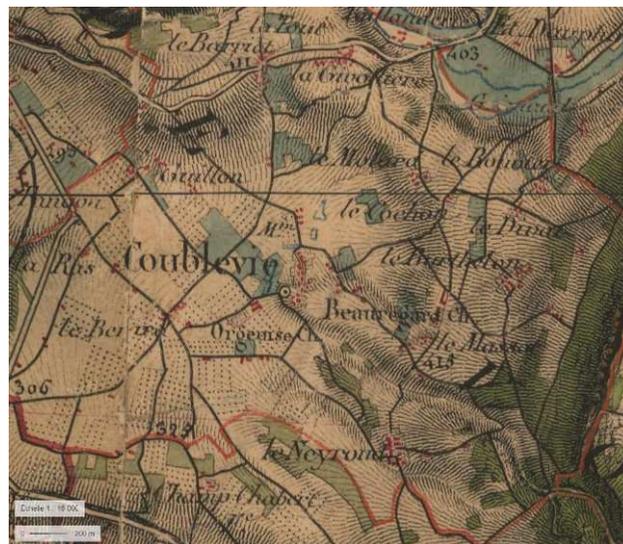
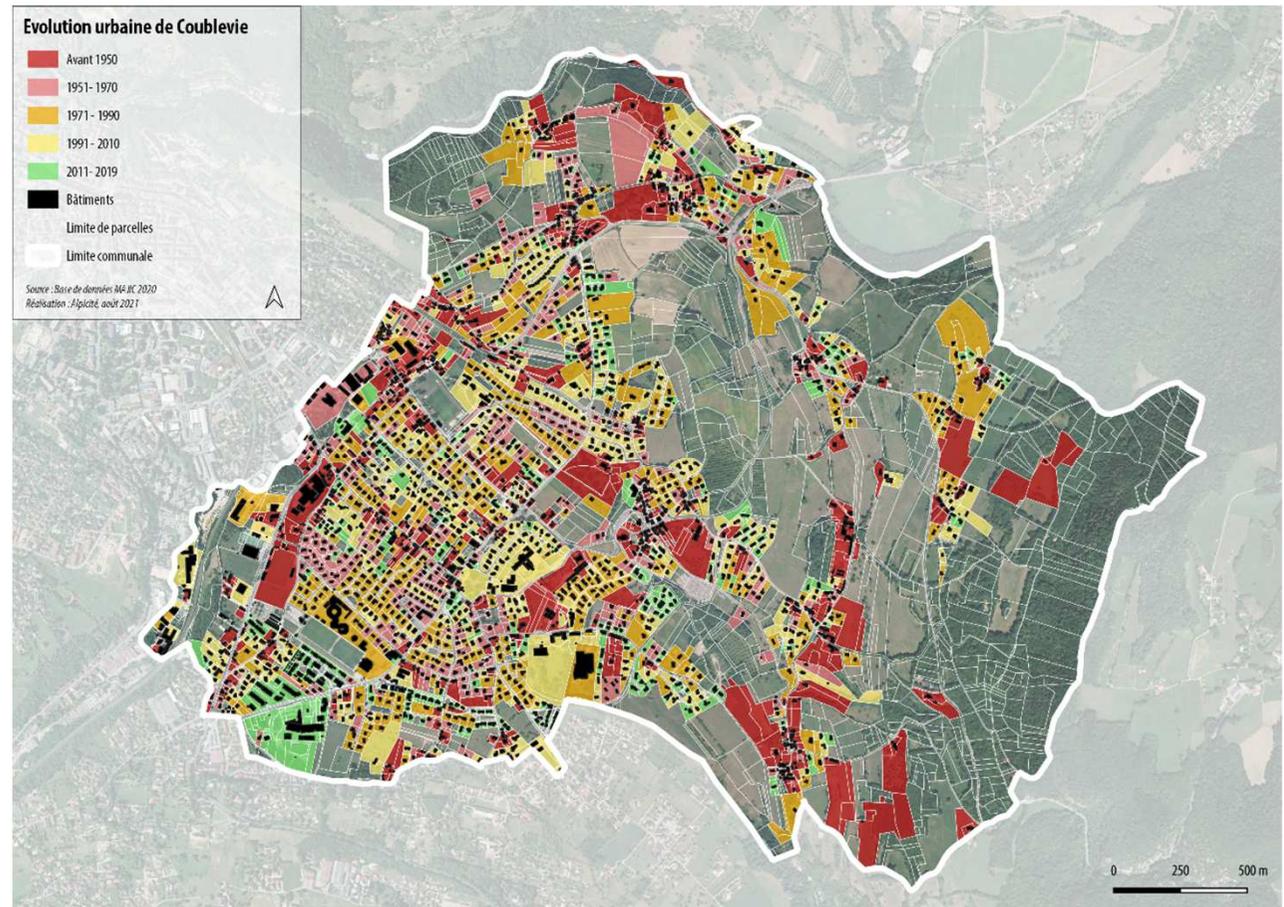
	Appartement	Maison
Coublevie	2 892 €	2 977 €
Voiron	2 166 €	2 705 €
La Buisse	2 715 €	2 943 €
Saint-Jean de Moirans	2 523 €	2 650 €
Moirans	1 977 €	2562 €
Saint-Julien-de-Raz	2 393 €	2 246 €
Grenoble	2 625 €	3 229 €
Isère	2 430 €	2 491 €

PARTIE 3 : ENVIRONNEMENT HUMAIN

EVOLUTION URBAINE DU TERRITOIRE

Un développement urbain dispersé depuis la seconde partie du XX^{ème} siècle

- Un territoire très peu développé avant le milieu du XX^{ème} siècle, l'urbanisation se concentrait au sein des hameaux du Massot, du Neyroud, de La Tivollière et à proximité du Château d'Orgeoise. Quelques bâtiments, notamment l'entreprise Antésite, bordaient déjà la route de Grenoble.
- La périurbanisation, apparue à partir des années 1980, a conduit à un développement continu et diffus de l'habitat pavillonnaire de la commune. Un sentiment de « cœur de village » peut s'observer au sein des hameaux de la commune. Cependant, le développement urbain de la commune n'a pas conforté ce sentiment.

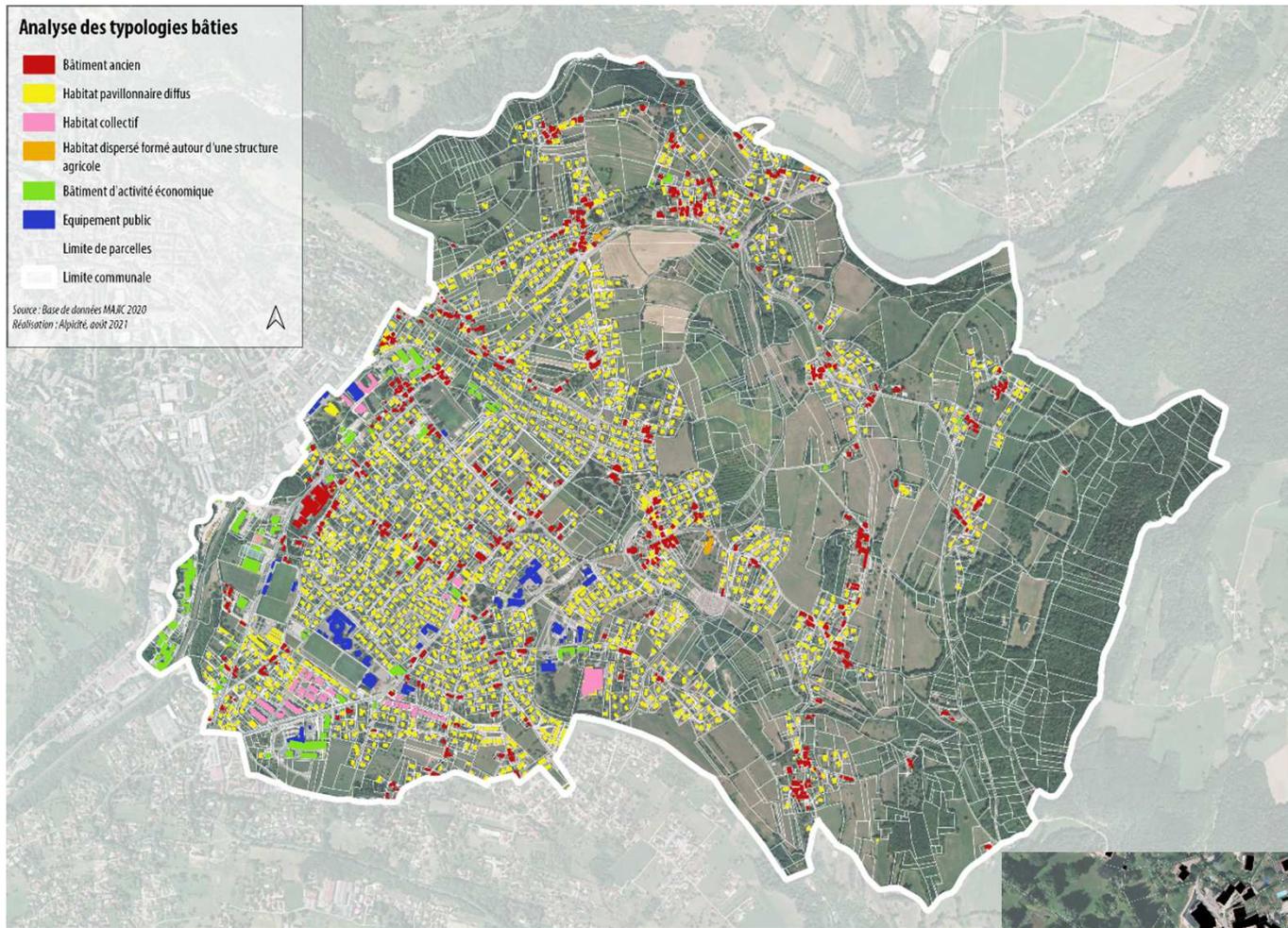


Carte de l'Etat Major – Source : Géoportail



Photo aérienne de 1950 – Source : Géoportail

LES FORMES URBAINES DU TERRITOIRE



Une sur-représentation de l'habitat pavillonnaire diffus

Une commune périurbaine qui s'est développée au profit des maisons individuelles. Celles-ci se sont construites de façon diffuse et dispersée, sans véritable cohérence urbaine.

■ Caractéristiques de l'habitat ancien de Coublevie :

- Des formes d'habitations historiquement rurales
- Un regroupement de constructions mitoyennes avec un à deux étages
- Un alignement des constructions à la voie de desserte
- Des toitures à deux pans et des cheminées
- Des façades enduites, et présence de volets roulants sur certaines constructions rénovées, mais une majorité de volets battants ajourés en bois.



Source : Géoportail.fr

Source : Google.fr

LES FORMES URBAINES DU TERRITOIRE

- **Caractéristiques de l'habitat pavillonnaire diffus de Coublevie :**
- Une urbanisation dispersée et des densités faibles (environ 10 lgts/ha);
- Des constructions en milieu de parcelle ou en retrait des voies de desserte;
- Etablissement de voies de desserte secondaire, privé ou en impasse;
- Une architecture diversifiée, des toits à deux ou quatre pans, une majorité de tuiles mais une présence non négligeable de l'ardoise.



Source : Géoportail.fr



Source : Alpicité



Source : Géoportail.fr



Source : Alpicité

- **Caractéristique de l'habitat collectif de Coublevie :**
- Une forme urbaine peu représentée au sein de la commune ;
- Des constructions récentes et groupées au sud-ouest de la commune avec des hauteurs allant jusqu'à trois étages ;
- Une majorité de toitures terrasses ou à double pans en tuile ;
- Des façades enduites et une utilisation importante du bardage en bois sur les constructions les plus récentes.

ANALYSE DU PATRIMOINE

▪ Éléments du patrimoine bâti communal

Patrimoine religieux



Eglise Saint-Pierre

Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV



Chapelle de l'ancien couvent

Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV

Les édifices religieux de Coublevie datent de la période moderne à contemporaine. L'Eglise Saint-Pierre a été reconstruite sur le modèle des clochers romans des anciennes églises de Moirans ou de la Buisse au XIX^{ème}. Elle a attesté de plusieurs campagnes de travaux courant du XX^{ème} siècle, tandis que l'ancienne chapelle Saint-Joseph ainsi que l'ancien couvent des Dominicains ont, quant à eux, été édifiés au XIX^{ème} siècle.



Ancienne chapelle Saint-Joseph

Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV



Ancien couvent des Dominicains

Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV

ANALYSE DU PATRIMOINE

▪ Éléments du patrimoine bâti communal

Les châteaux et maisons bourgeoises



Château d'Orgeoise, mairie actuelle
Source : Alpicité



Demeure Le Neyroud
Source : Alpicité

La commune est composée de plusieurs châteaux, notamment le Château d'Orgeoise construit au XVIème siècle et entouré de deux tours d'angles, ainsi que le château du Gorgeat, qui est une maison noble contemporaine.

Plusieurs maisons de nobles ou bourgeoises dépeignent le patrimoine architectural bâti de la commune. Elles se caractérisent par leur superficie imposante et le plan rectangulaire des bâtisses. Elles disposent de chaînages d'angles, de toitures à quatre pans avec des lucarnes ou châssis de toiture.



Demeure située dans la ville-centre
Source : Alpicité



Demeure de Beauregard
Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV

ANALYSE DU PATRIMOINE

▪ Éléments du patrimoine bâti communal

Petit patrimoine



Fontaine du Barthelon
Source : Alpicité



Fontaine-lavoir du Mollard
Source : Alpicité

Un certain nombre d'ouvrages ou de bâtiments (lavoir, fontaine, four, croix de chemin, monument) constituaient des installations communales. Regroupés ou non sur les places de village et hameaux, ils forment aujourd'hui un petit patrimoine caractéristique qui témoigne des modes de vies de la période contemporaine.

Les fontaines, lavoirs et puits font partie des éléments protecteurs et unificateurs de la vie rurale et sont le témoin de lieux de rencontre privilégiés qui perpétuaient la solidarité villageoise.

Les croix sont, quant à elles, implantées sur les abords de chemins ruraux.



Croix de Beauregard
Source : Alpicité



Croix du Mollard
Source : Alpicité

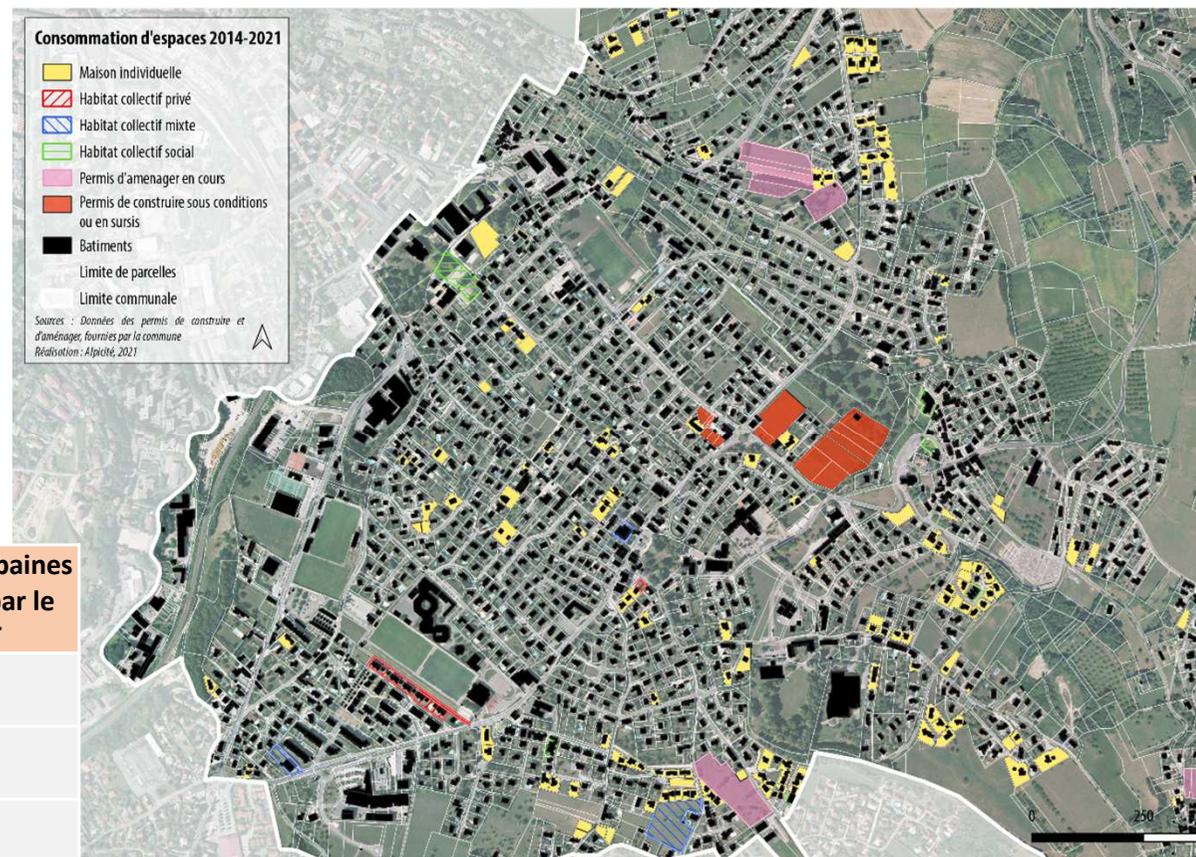
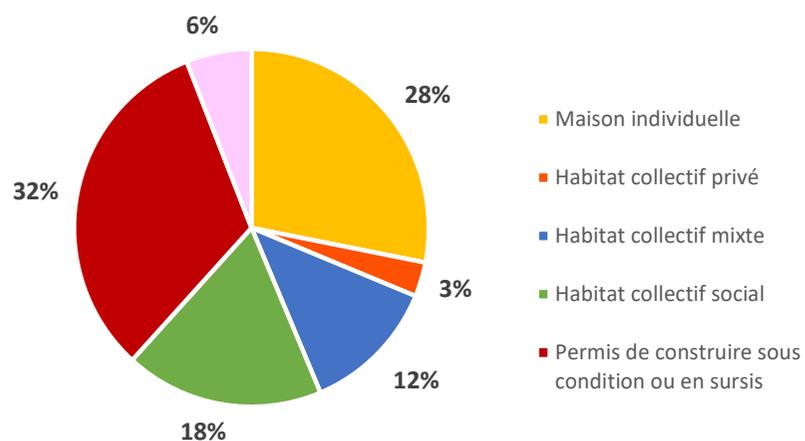


Puits de Latout
Source : Inventaire du patrimoine de la CAPV

LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIER DEPUIS L'APPROBATION DU PLU DE 2014 (2014 - JUIN 2021)

L'analyse de la consommation d'espace se base sur la consommation entre 2014 et juin 2021 à la parcelle. Une forte consommation d'espaces est observée à Coublevie (19 ha), dont 85 % de l'espace consommé au profit de la construction de maisons individuelles .

Permis accordés pour la réalisation de nouvelles constructions entre 2014 et juin 2021



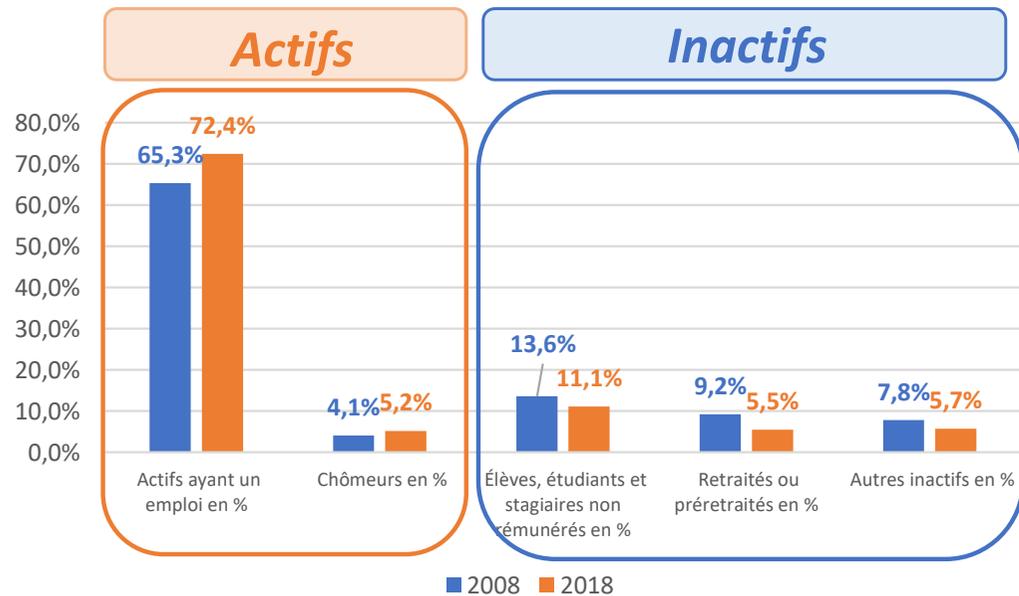
	Nb lgts	%	Formes urbaines exigées par le schéma de secteur	Formes urbaines exigées par le SCoT
Maisons individuelles	213	46%	30 %	40%
Logements collectifs	249	54%	70 %	60%
Total	462			

Bilan des objectifs du SCoT en matière de logement sur les 12 prochaines années :

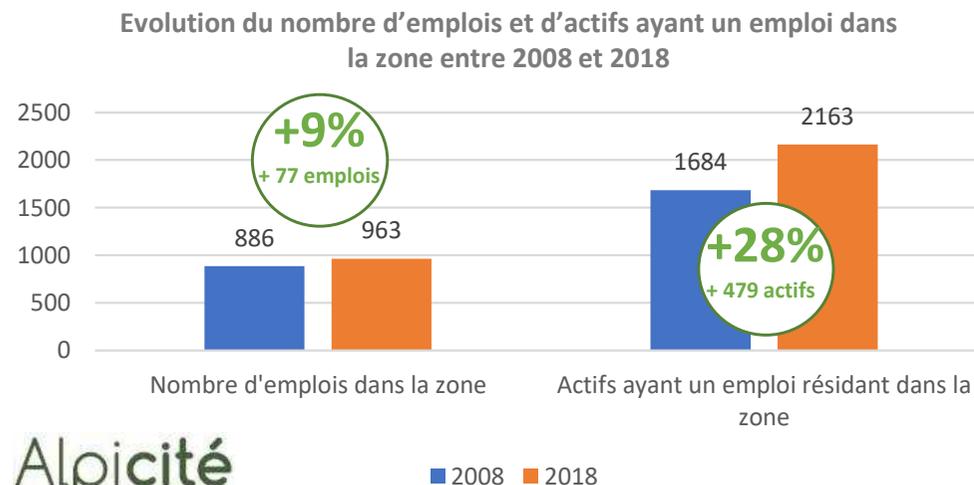
La commune a un dépassement **de 121 logements par rapport aux objectifs du SCoT et du PLH à l'horizon 2034.**

PARTIE 4 : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

EMPLOIS ET SECTEURS ÉCONOMIQUES



	Coublevie	Voiron	La Buisse	Saint-Jean de Moirans	CAPV	Isère
Taux de chômage en 2018	6,7 %	12,7 %	7,4%	12%	9,9%	11 %



Une concentration de l'emploi dans la moyenne, mais qui confirme le caractère résidentiel de la commune

- Une hausse de la part des actifs entre 2008 et 2018 : **+8,2 points, une évolution majoritairement basée sur les actifs ayant un emploi.**
- Une attractivité économique qui se conforte entre 2008 et 2018 avec :
 - +77 emplois dans la zone : soit une augmentation de 9%
 - + 28% d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone entre 2008 et 2018
- Un indicateur de concentration d'emploi moyen. Sur la période 2008-2018, l'indicateur de concentration d'emploi diminue en raison d'une progression bien plus rapide des actifs ayant un emploi à Coublevie que du nombre d'emploi implanté sur la commune.

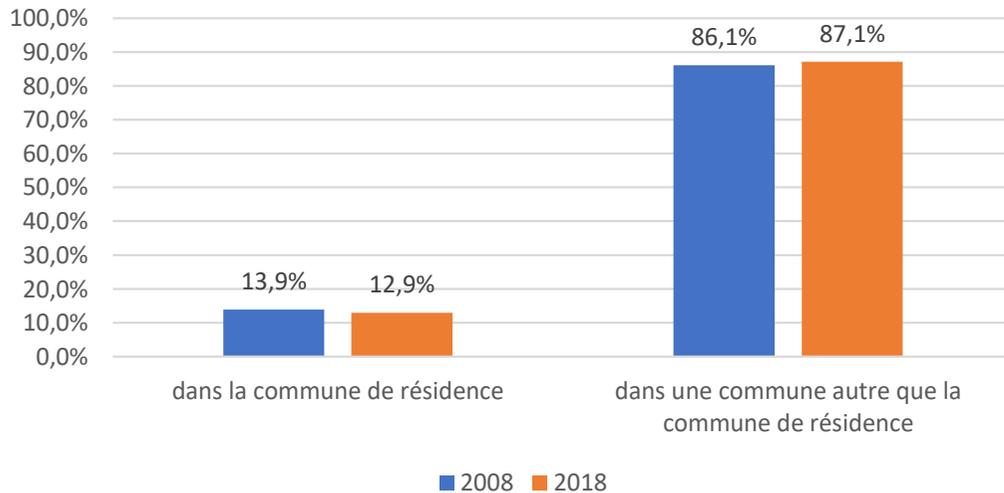
→ Les habitants doivent ainsi se déplacer pour se rendre à leur lieu de travail, ce qui engendre d'importants mouvements pendulaires d'entrée et sortie du territoire en début et fin de journée.

	Coublevie		CAPV 2018	Isère 2018
	2008	2018		
Indicateur de concentration de l'emploi	52,6	44,5	83,7	91,6

Sources : Insee, RP2008 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

EMPLOIS ET SECTEURS ÉCONOMIQUES

Evolution du lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone



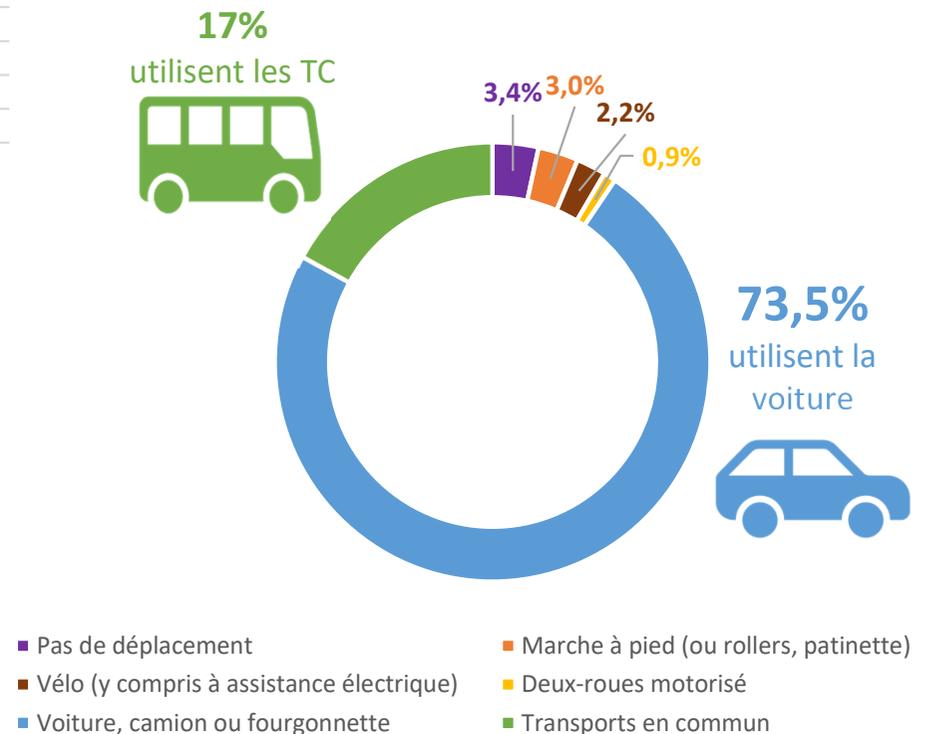
Une dépendance de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail

- 73,5% des coubleviteains utilisent la voiture individuelle pour se rendre à leur lieu de travail, ils sont 17% à utiliser les transports en commun et seulement 5,2% à utiliser les modes de déplacements doux.
- Une tendance qui s'inscrit à l'échelle intercommunale et départementale : 77,3% l'utilisation de la voiture dans la CA du Pays Voironnais et 74,5% pour le département de l'Isère.
- Une faible concentration de l'emploi corrélée à une majorité des habitants travaillant dans une autre commune, pousse à l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail.

Une faible territorialisation de l'emploi

- Seulement 1 habitant sur 10 occupe un emploi au sein de la commune en 2018.

Part des moyens de transports utilisés pour les déplacements domicile/travail



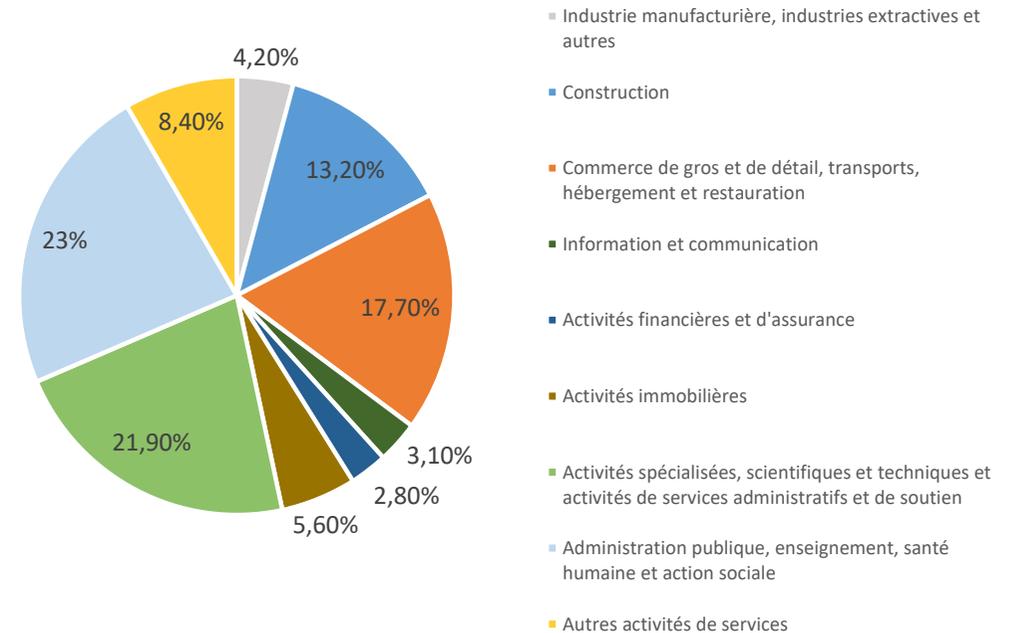
- Par ailleurs, la part d'utilisation des transports en commun est non négligeable et est notamment favorisée par une offre étendue (bus et train). La proximité des coubleviteains à la gare de Voiron facilite l'accès aux bassins d'emplois régionaux tels que Grenoble, Chambéry, Valence ou Lyon.

EMPLOIS ET SECTEURS ÉCONOMIQUES

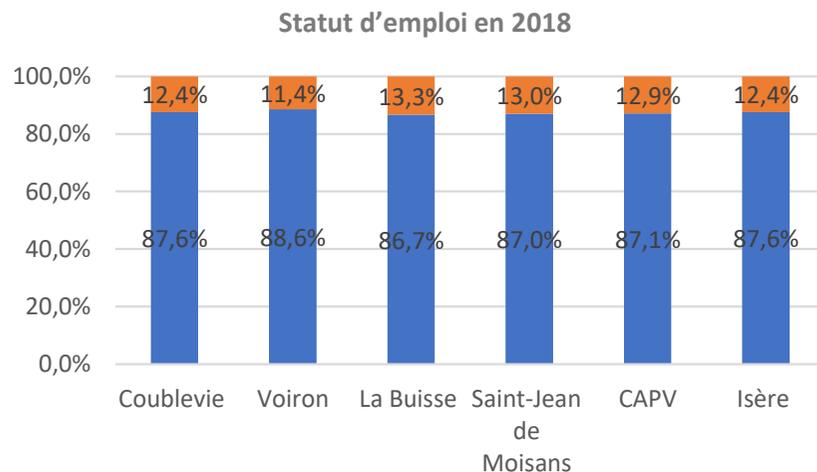
Une majorité d'établissements dans le secteur tertiaire

- **356 établissements actifs** recensés au 31 décembre 2018 ;
 - **Une majorité des établissements dans le secteur tertiaire :** administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, mais aussi les activités spécialisées, scientifiques et technique et activités de services ;
 - Une part non négligeable de commerces, transports, hébergement et restauration (17,7%) et du secteur de la construction (13,2%).
- *Une hétérogénéité des secteurs d'activités présents sur la commune, sans une véritable spécialisation. Une évolution depuis la fin du 20^{ème} siècle pour cette commune autrefois spécialisée dans l'industrie (Antésite, entreprises de tissage, taillanderie, papeterie, etc...)*

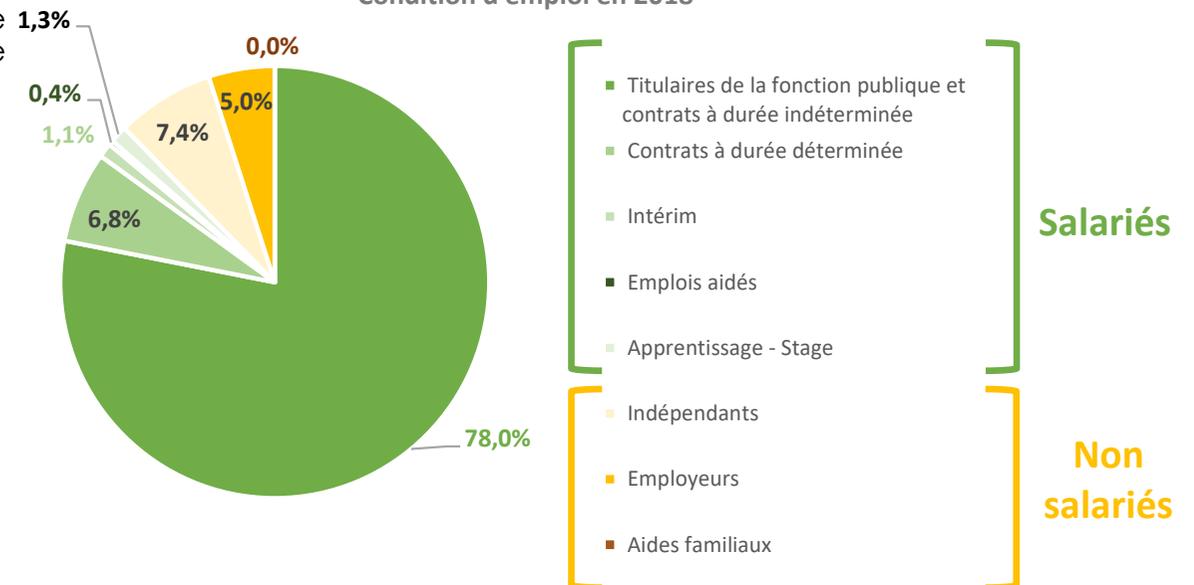
Répartition des établissements par secteur d'activités en 2018



Une majorité d'emploi salarié au sein de la commune, une tendance que l'on retrouve très largement à l'échelle régionale et départementale.



Condition d'emploi en 2018



EQUIPEMENTS ET SERVICES

Une offre d'équipements presque insuffisante au regard des besoins de la population croissante

En raison de son attractivité, la commune dispose d'une diversité d'équipements (scolaires, sportifs, de santé, administratifs) en complémentarité avec la commune de Voiron. Les deux communes forment ainsi une entité polarisante.

Ces équipements sont dispersés au sein du centre-ville, tandis que les hameaux en sont dépourvus.

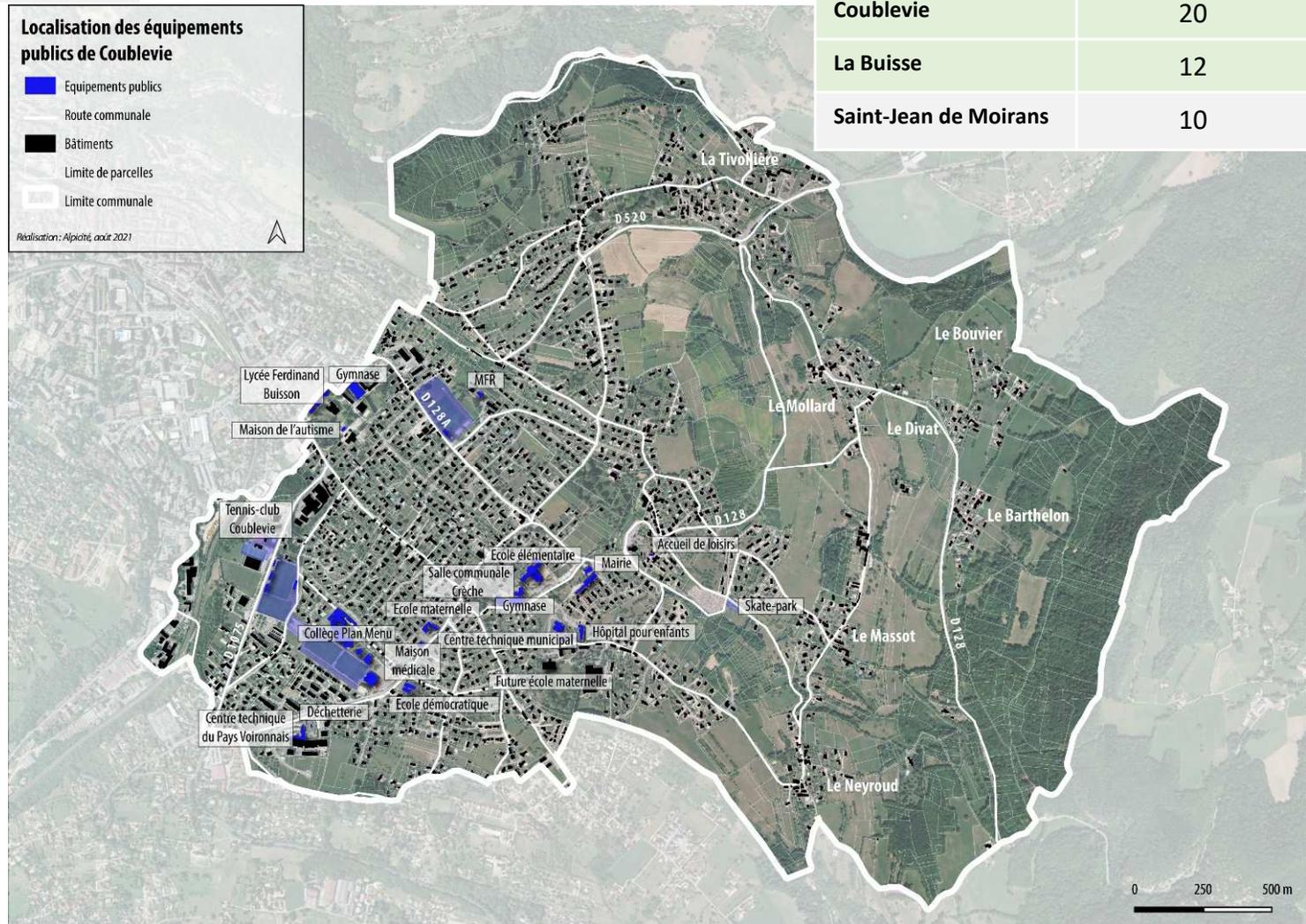
Une mise à niveau des équipements n'a pas accompagné l'explosion démographique récente de la commune, créant un déficit, notamment en termes d'équipements scolaires.



D'après le site ariase.fr, Coublevie possède un « bon haut débit » malgré un nombre très faible de bâtiments éligibles à la fibre.

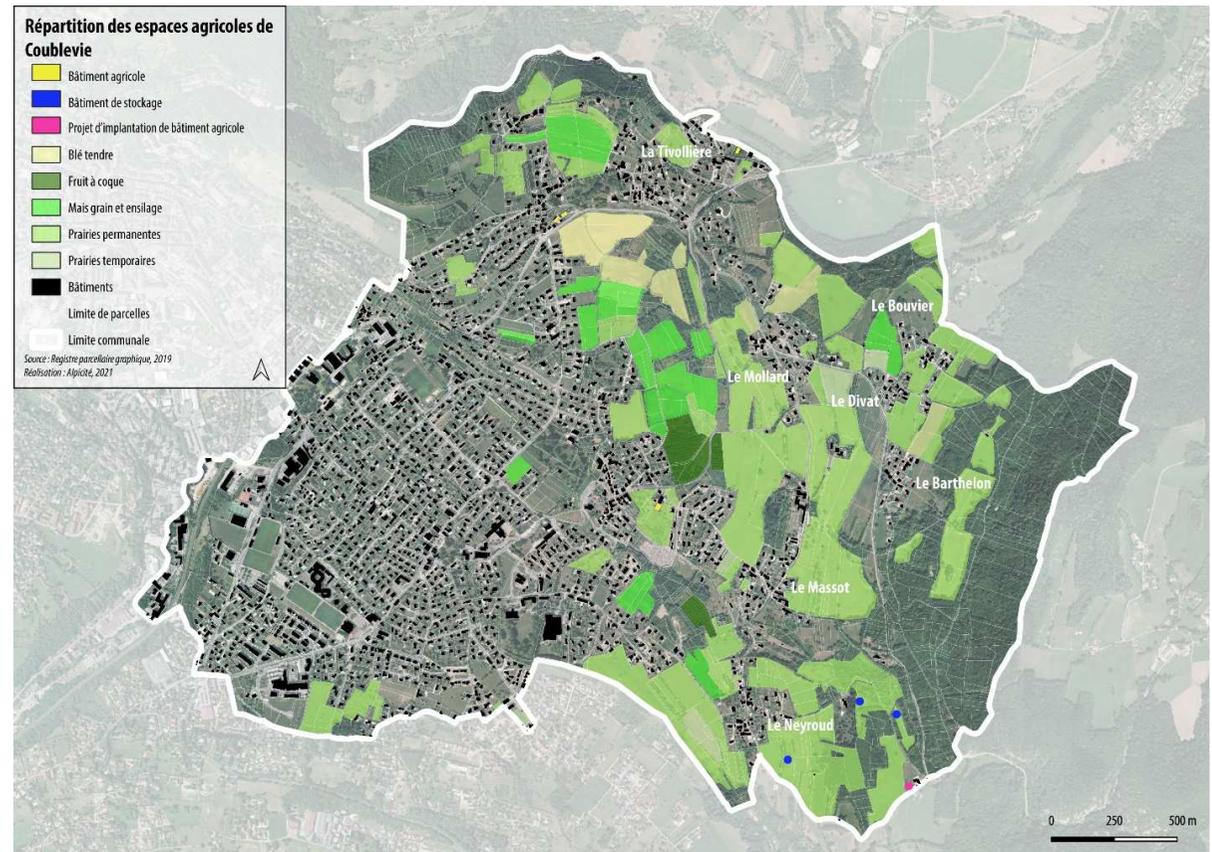
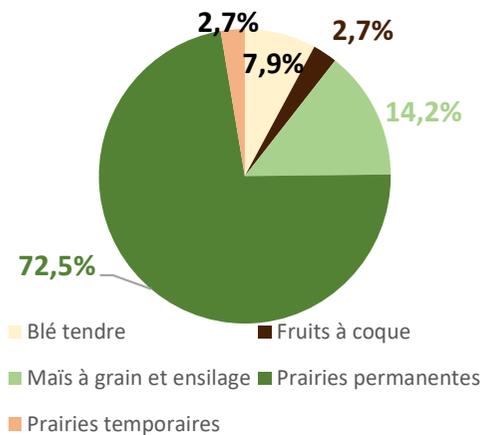
Nbre
d'équipements

Coublevie	20
La Buisse	12
Saint-Jean de Moirans	10



ACTIVITÉS AGRICOLE

- **158 ha** de surfaces agricoles ont été déclarés au RPG 2019
- Une majorité des surfaces est dédiée à l'élevage (ovin et bovin) et à leur alimentation tandis que la culture du blé représente d'importantes surfaces agricoles utilisées



- **7 exploitations agricoles ont été recensées, dont 2 ayant leur siège à Coublevie**
- Deux exploitants de + 55 ans : la question de la succession et de la préservation des terres agricoles peut se poser à l'échelle du PLU en cours de révision. Ces exploitants ont néanmoins exprimés un plan de succession des terres
- Deux exploitations agricoles se situent à proximité de bâtiments d'habitation. Les exploitants ont d'ailleurs exprimés **des conflits d'usage**, notamment **dues à l'extension de la zone urbaine** qui crée une forte pression sur les zones agricoles, mais également **dues à la circulation au sein de certaines voies non adaptée**

PARTIE 5 : LES RISQUES ET L'ANALYSE ECOLOGIQUE

LES RISQUES NATURELS

La commune est soumise au plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la Morge.

→ **Celui-ci est actuellement en cours de révision.**

Règles applicables :

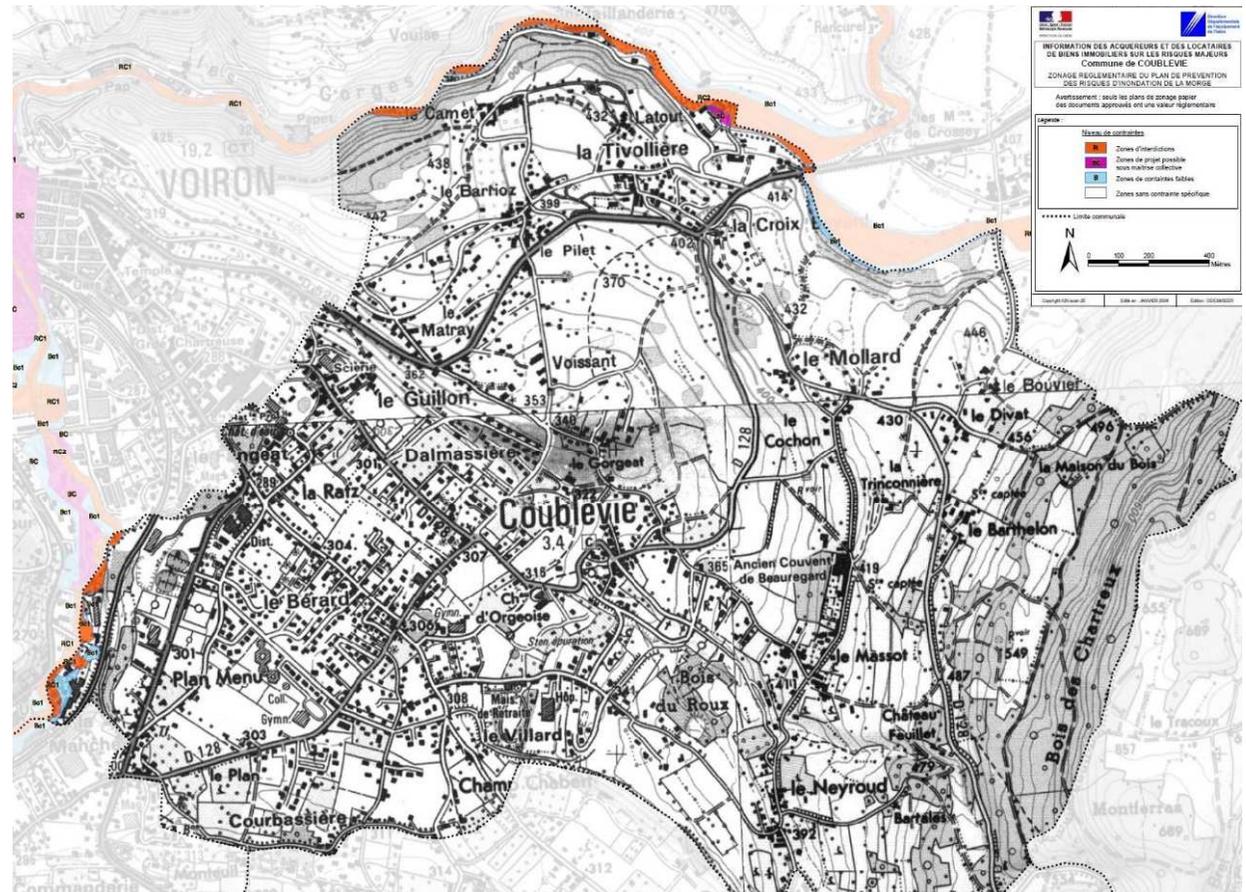
☐ Zonage PPRi applicable depuis le 16 juin 2004 et valant SUP

Zone rouge (R) : zone inconstructible ;

Zone violette (B) : zone de projet possible sous maîtrise collective (publique ou privée) ;

Zone bleue (B) : zone constructible sous condition de conception, de réalisation, d'entretien de façon à ne pas aggraver l'aléa et à ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes ;

Zone blanche (B) ; zone constructible sans conditions particulières au titre du risque pris en compte dans le PPRi.



Source : Règlement du PPRi de la rivière la Morge et de 2 de ses affluents, 8 juin 2004

→ **Le zonage du PPRi est peu impactant à l'échelle du PLU : les secteurs touchés se situent en périphérie, quelques habitations sont concernées au nord de la Tivollière ainsi que certains bâtiments de la zone d'activité du Paviot.**

→ **Ces secteurs ne font pas l'objet de futurs projets de développement communal.**

LES RISQUES NATURELS



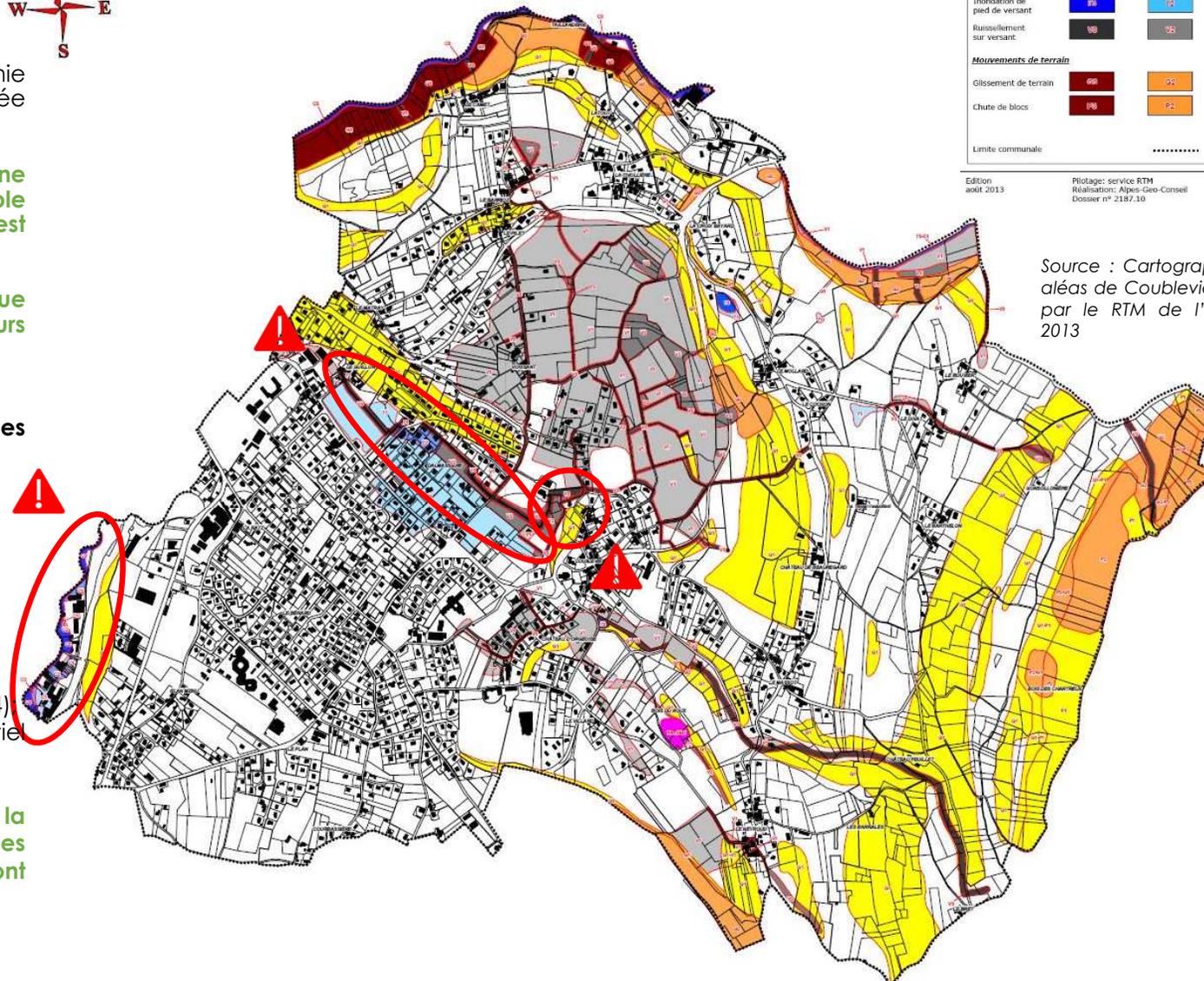
La commune dispose d'une cartographie de localisation des aléas naturels réalisée en 2013.

- **Celui-ci est en cours de révision, une première traduction sera disponible durant l'année 2022, la finalisation est prévue en mars 2023 ;**
- **Parallèlement, une étude hydraulique du Gorgeat est en cours d'achèvement (mars 2023).**

La commune est exposée aux risques suivants :

- Les crues rapides de rivières ;
- les inondations de pieds de versant ;
- Ruissellement sur versant ;
- Les glissements de terrain ;
- Le retrait, gonflement des argiles ;
- Les chutes de blocs ;
- La formation de marécages ;
- Le séisme (zone modérée de niveau 4) ;
- Le radon ou gaz radioactif (potentiel de catégorie 1).

Les zones urbaines du centre de la commune ainsi qu'une large majorité des zones urbanisées des hameaux ne sont pas concernées par des aléas naturels.



Source : Cartographie des aléas de Coublevie, réalisé par le RTM de l'Isère en 2013

- **Le nord-est du stade la Dalmassière, ainsi qu'une partie du quartier résidentiel situé entre la rue des érables et la rue des Saules sont identifiés en aléa fort inondation de pied de versant et ruissellement sur versant.**

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

Des zones d'inventaire

- **1 ZNIEFF de type 1** en limite communale sud-est :
 - **Gorges du Bret** : gorges colonisées par des boisements de chêne et buis, quelques prairies abandonnées et une espèce végétale protégée, la Gagée jaune.
- **1 ZNIEFF de type 2** en limite communale sud-est :
 - **Massif de la Chartreuse** : l'un des plus petit massif du subalpin marqué par des gorges profondes parcourues de torrents et des sommets d'altitude modeste mais aux falaises escarpées.

Secteur favorable avec des milieux diversifiés, au développement de nombreuses espèces végétales protégées ou patrimoniales et une faune diversifiée (oiseaux, ongulés, insectes, chiroptères...).

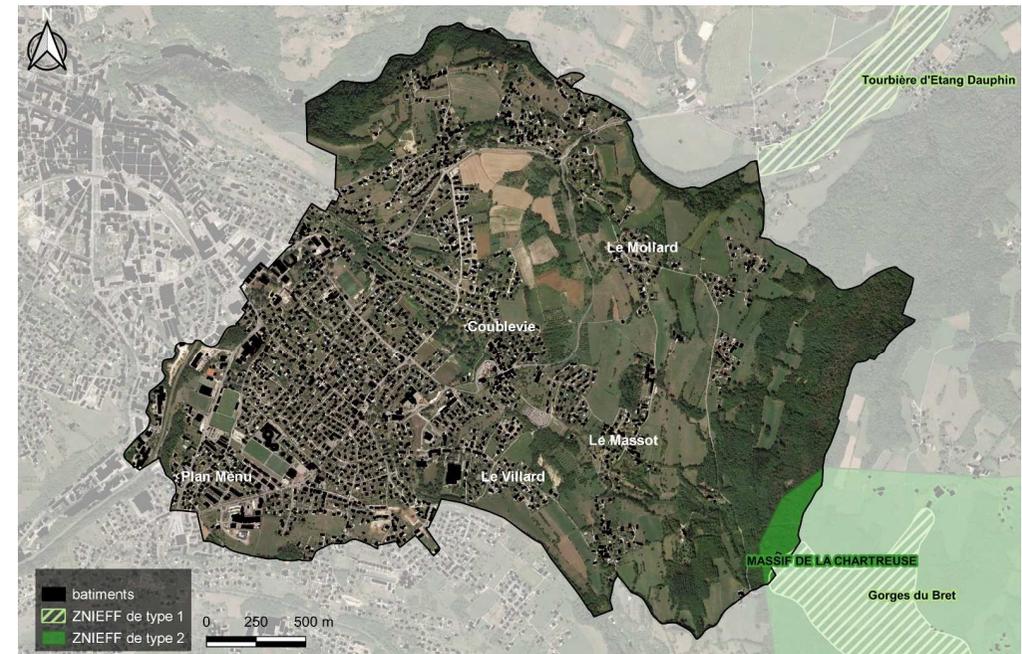


Localisation des zones humides
Commune de Coublevie (38)

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021
Sources : AVENIR / Fond ortho Google

Les ZNIEFF sur la commune de Coublevie

Sources : Fond Ortho Google, DREAL Rhône-Alpes ; Réalisation : Alpicité, 2021



Localisation des ZNIEFF
Commune de Coublevie (38)

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021
Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

- Neuf zones humides identifiées à l'inventaire départemental des zones humides dont 2 au niveau de la plaine agricole : les Voissants / Croix Bayard
- Quelques cours d'eau et petites rivières s'écoulent sur la commune dont la Morge en limite communale nord.

Les zones humides sur la commune de Coublevie

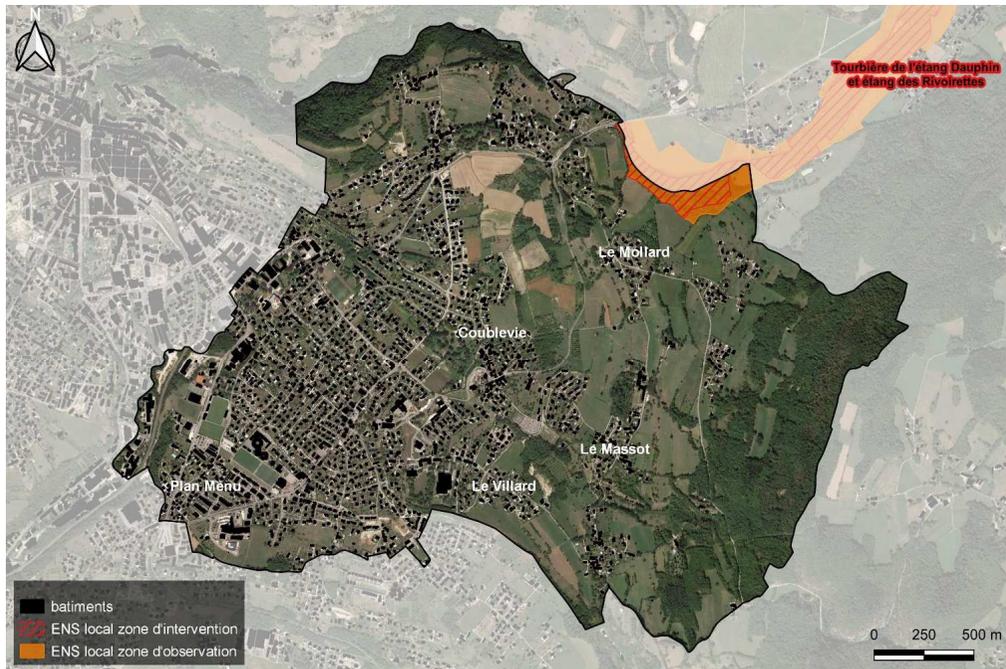
Sources : Fond Ortho Google, AVENIR ; Réalisation : Alpicité, 2021

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- Aucune pelouse sèche identifiée par l'inventaire des pelouses sèches de l'Isère (AVENIR), mais certains secteurs identifiés en pelouses sèches lors de nos inventaires en 2021.
- Ces habitats sont favorables au développement d'une faune et d'une flore souvent diversifiée et patrimoniale

Les Espace Naturels Sensibles sur la commune de Coublevie

Sources : Fond Ortho Google, DREAL Rhône-Alpes ; Réalisation : Alpicité, 2021



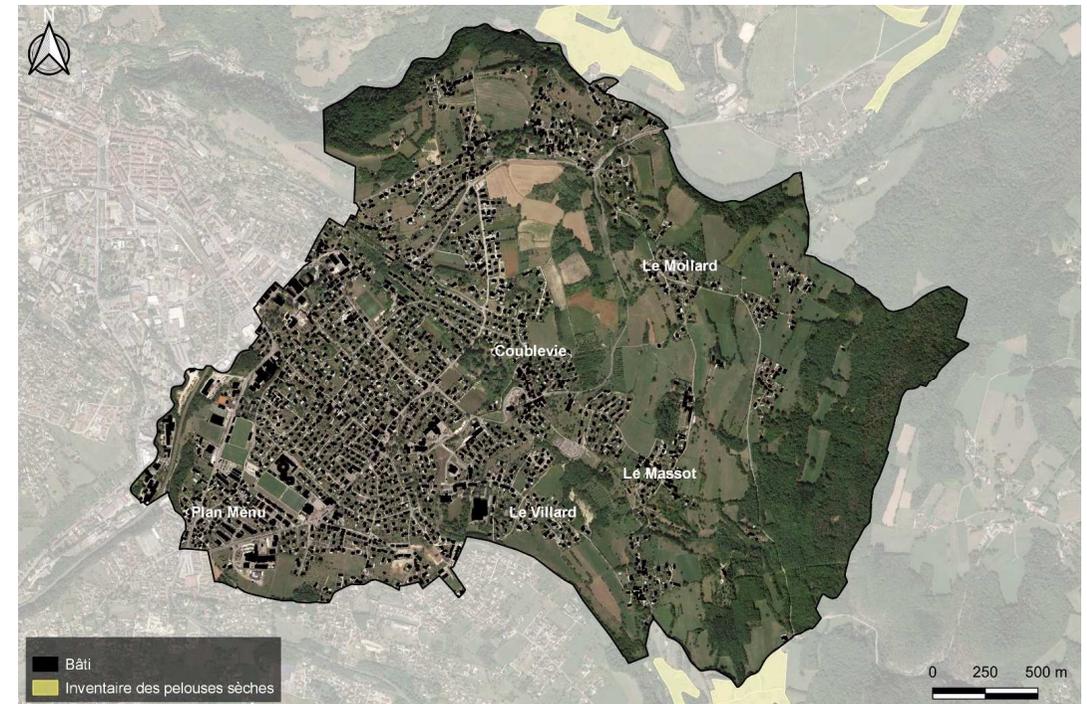
Localisation des espaces naturels sensibles
Commune de Coublevie (38)

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021

Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

Les pelouses sèches sur la commune de Coublevie

Sources : Fond Ortho Google, AVENIR; Réalisation : Alpicité, 2021



Localisation des pelouses sèches
Commune de Coublevie (38)

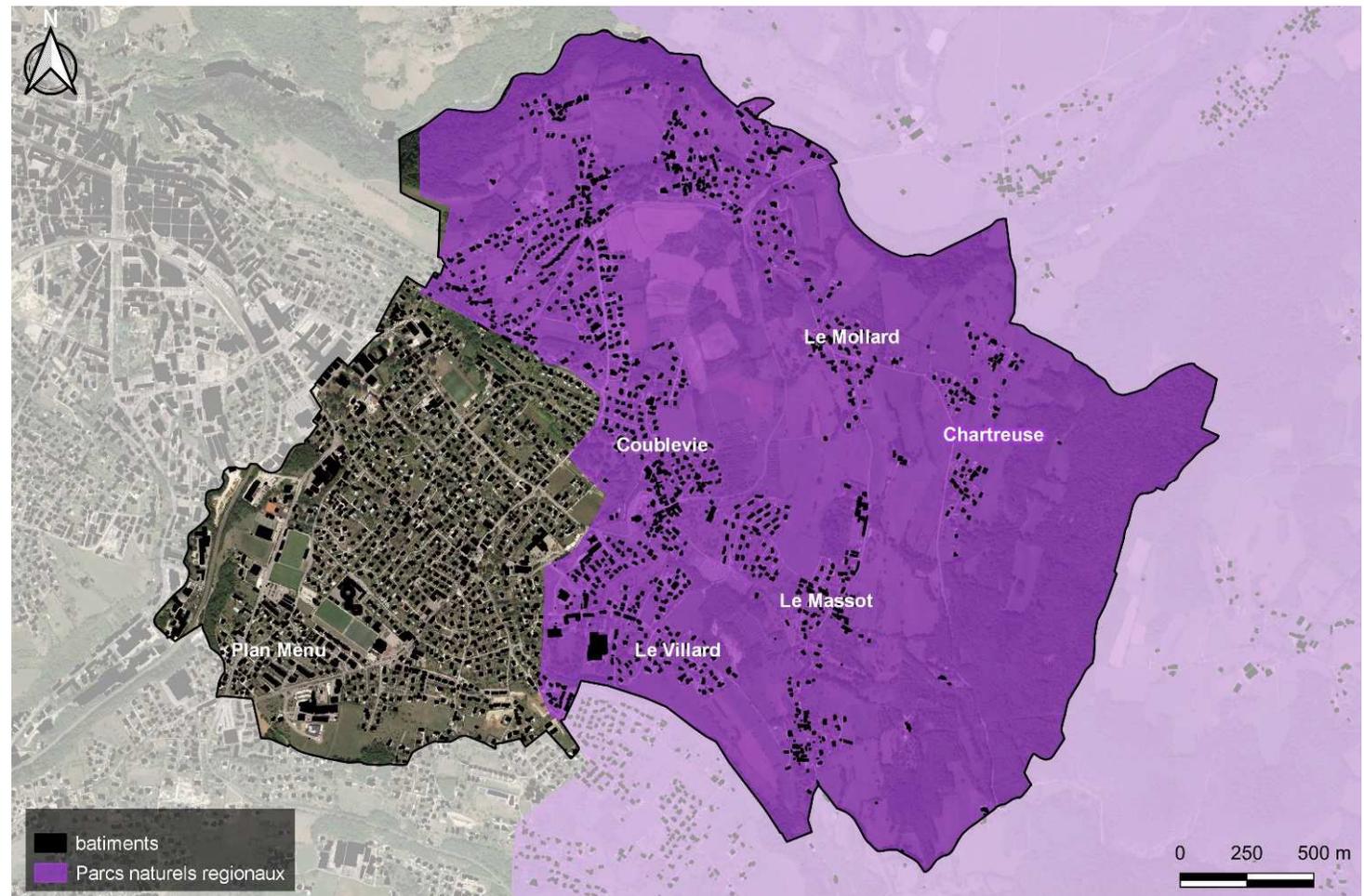
Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021
Sources : AVENIR / Fond ortho Google

- **Espace Naturel Sensible local : Tourbière de l'étang Dauphin et étang des Rivoirettes**
 - Site de 34 ha constitué de prairies humides, de milieux tourbeux, de roselières et de boisements humides.
 - Les principaux objectifs du plan de gestion (2019-2024) de l'ENS sont de restaurer et préserver les habitats des espèces rares, de restaurer des espaces ouverts avec fauche annuelle par des agriculteurs locaux, d'améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces, d'améliorer la gestion/préservation de l'étang et d'étudier le fonctionnement hydrologique du marais.

Cet ENS présente un fort intérêt biologique et paysager avec des espèces animales et végétales protégées et est localisé à l'écart des espaces urbanisés.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- **Commune faisant partie du Parc Naturel Régional de Chartreuse**
- Parc d'une superficie de 76700 ha et composé de 57 communes entre 3 villes portes : Chambéry au nord, Grenoble au sud et Voiron à l'ouest.
- Les 5 missions du parc sont :
 - ◆ Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels
 - ◆ Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie
 - ◆ Aménager le territoire
 - ◆ Informer et sensibiliser habitants et visiteurs
 - ◆ Conduire des actions expérimentales ou innovantes



**Localisation du Parc Naturel Régional
Commune de Coublevie (38)**

Le Parc Naturel Régional sur la commune de Coublevie

Sources : Fond Ortho Google, DREAL Rhône-Alpes ; Réalisation : Alpicité, 2021

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021

Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

Grande diversité des habitats naturels : falaises, milieux chauds et secs, grands espaces forestiers, torrents, zones humides et lacs, pelouses subalpines. Chacun de ces milieux renferme ou accueille des espèces spécifiques, parfois même endémiques.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- 3 grands ensembles d'habitats naturels :
 - **Milieux forestiers** : essentiellement composés de boisements de hêtres parsemés de châtaignier, de feuillus en mélange et boisements post-cultureux de frênes aux abords des hameaux et dans le bocage agricole, et de quelques boisements mixtes de feuillus et de conifères issus de plantation (cèdres, pins...).
 - **Milieux ouverts** : principalement représentés par des prairies mésophiles utilisées pour la fauche ou le pâturage et quelques secteurs de pelouses sèches, sur des pentes bien exposées. Ces pelouses sont des habitats d'intérêt communautaire visés par la directive « Habitats » - Natura 2000.
 - **Milieux humides** : milieux à forts enjeux sur la commune ; on rencontre quelques boisements rivulaires et roselières le long des cours d'eau notamment la Morge ainsi que des boisements et prairies humides au niveau de la plaine agricole.



Zones humides

Sources : Alpicité



Paysage agricole

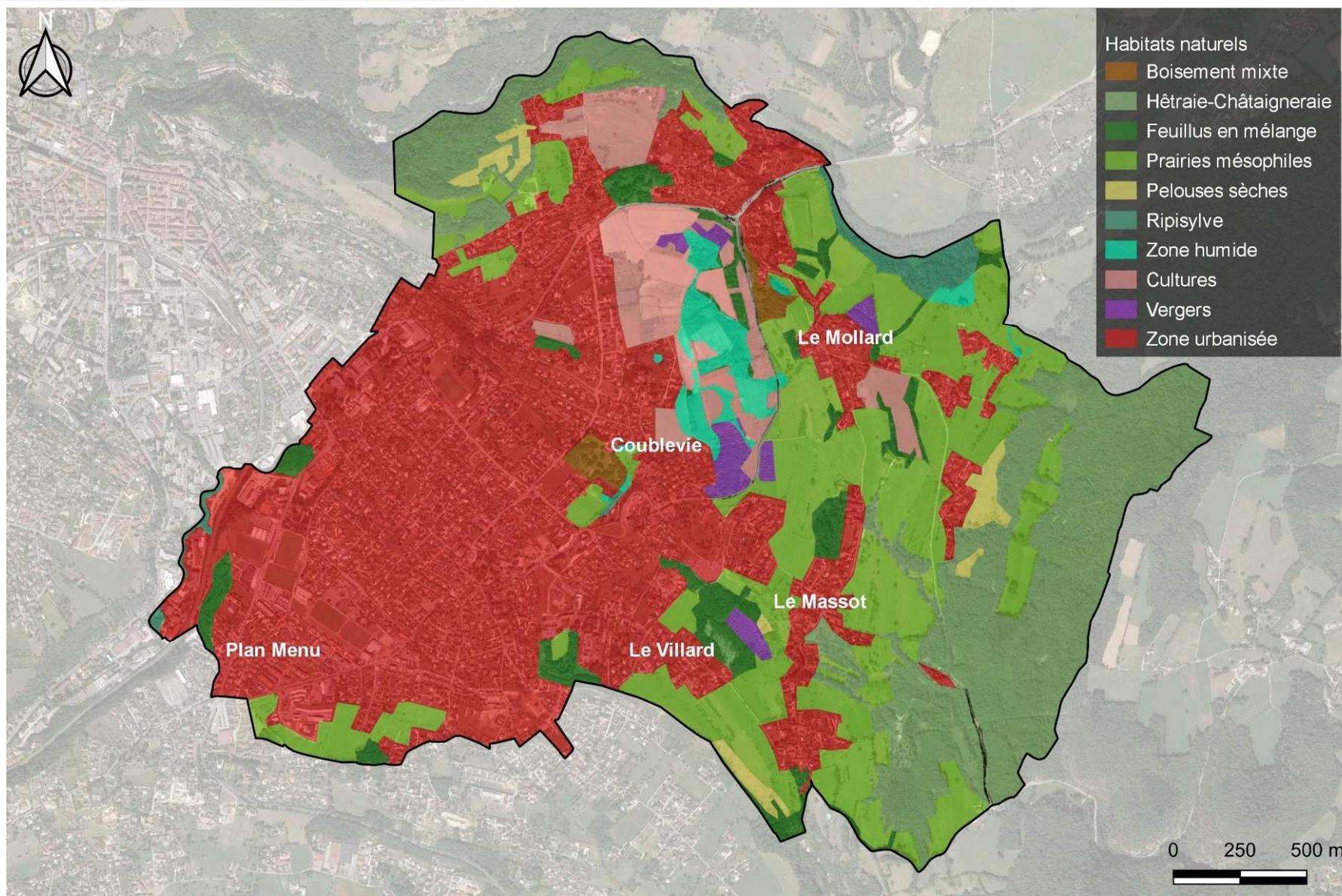
Sources : Alpicité



Pelouses sèches

Sources : Alpicité

ANALYSE ÉCOLOGIQUE



**Carte des habitats naturels
Commune de Coublevie (38)**

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021

Sources : Alpicité / DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- La flore en quelques chiffres :
 - 236 espèces observées sur la commune.
 - **1 espèce protégée en Rhône-Alpes.**
 - **3 espèces protégées en Isère**
 - Les enjeux pour la flore concernent en particulier les boisements frais et les milieux humides.



Polystic à aiguillons

Sources : INPN.MNHN



**Carte des espèces végétales protégées
Commune de Coublevie (38)**

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021

Sources : Biodiv'AURA Expert / Fond ortho Google

Espèces végétales protégées sur la commune de Coublevie

Sources : Fond Ortho Google, BIODIV'AURA Expert; Réalisation : Alpicité, 2021



Oeillet velu

Sources : INPN.MNHN



Gentiane des marais

Sources : INPN.MNHN



Fougère des marais

Sources : INPN.MNHN

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- La faune en quelques chiffres (sources : faune-isere.org) :
 - 8 espèces d'Amphibiens et Reptiles dont 3 espèces présentant un statut de conservation quasi-menacée en Isère : Alyte accoucheur, Grenouille rousse et Crapaud commun.
 - Environ 142 Insectes recensés dont 2 espèces visées à l'Annexe II de la Directive « Habitats » N2000 : Écaille chinée et Lucane cerf-volant.
 - 100 oiseaux mentionnés sur la commune, certains nicheurs, d'autres seulement de passage lors des migrations. Parmi eux : **3 espèces en danger critique, 5 en danger, 7 menacées vulnérables** et 13 quasi-menacées sur la Liste rouge Isère.
 - **10 oiseaux visés par l'Annexe I** de la Directive « Oiseaux ».
 - 12 mammifères dont **4 espèces protégées** en France.



Alyte accoucheur

Sources : INPN.MNHN



Pouillot fitis

Sources : INPN.MNHN



Hérisson d'Europe

Sources : INPN.MNHN



Noctule commune

Sources : INPN.MNHN



Aigrette garzette

Sources : INPN.MNHN



Grenouille rousse

Sources : INPN.MNHN

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**
 - La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.
 - Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région.
 - On y constate notamment pour la commune :

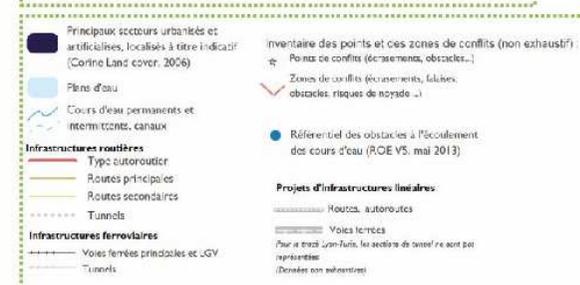
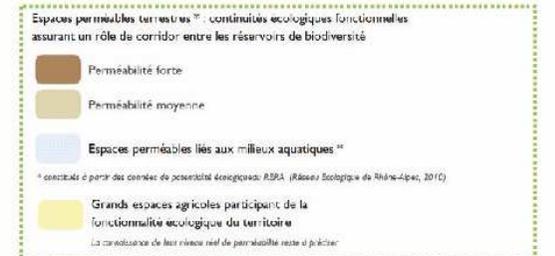
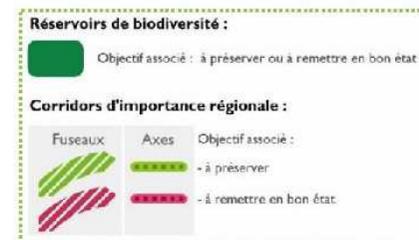
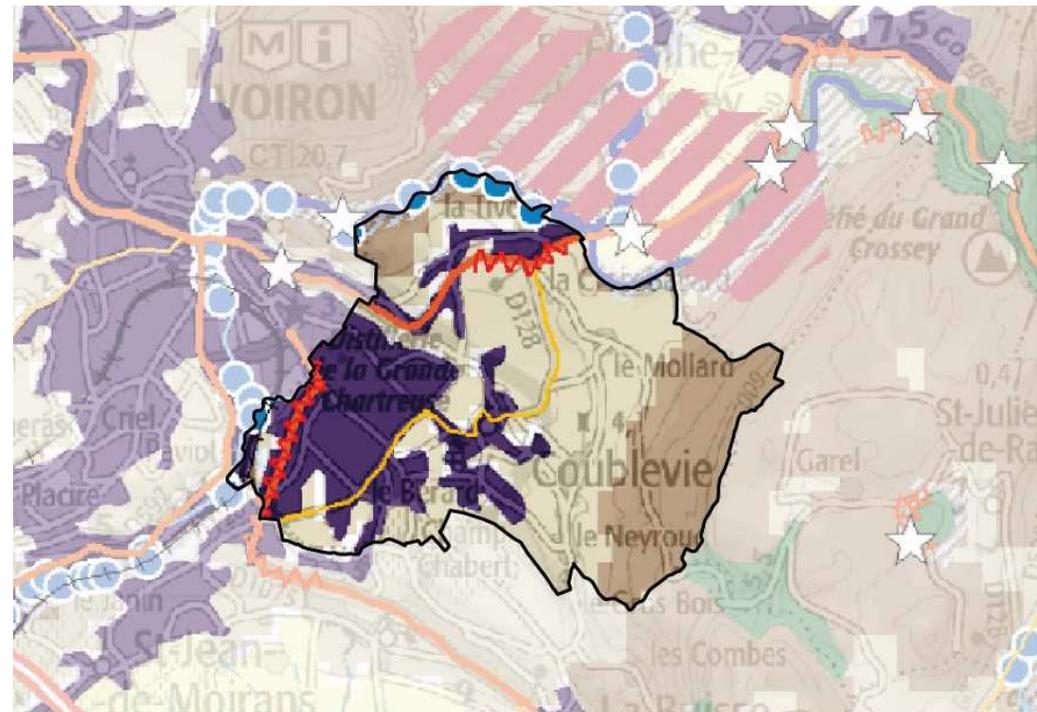
Trame verte :

- La moitié est de la commune identifiée comme zone de perméabilité moyenne à forte (au niveau des boisements),
- Pas de secteur de réservoir identifié.

Trame bleue :

- La Morge s'écoule en limite communale nord avec un objectif associé à préserver;
- Nombreux obstacles liés à l'écoulement identifiés sur la Morge.

Une rupture de fonctionnalité liée à l'urbanisation concentrée dans la partie ouest (grande zone urbanisée en continuité avec les communes de Voiron et Saint-Jean-de-Moirans), un territoire très remanié par l'homme.



Extrait du SRCE Rhône-Alpes
Commune de Coublevie (38)



0 250 500 m

Extrait du SRCE Rhône-Alpes au niveau de la commune de Coublevie

Source : SRCE Rhône-Alpes

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- **La Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCOT de la région Grenobloise**
 - La Trame Verte révèle 2 secteurs de réservoirs de biodiversité : une petite partie de la ripisylve de la Morge qui passe en limite communale nord, et au sud, une partie du bois des Chartreux.
 - La Trame Bleue correspond aux zones humides reconnues à l'inventaire départemental et au cours d'eau de la Morge.
 - Quelques secteurs de corridors ont été identifiés sur la commune : ce sont des connexions permettant notamment de traverser les secteurs de plaine pour rejoindre les communes voisines et les zones de réservoirs alentours

Trame verte

Réservoirs de biodiversité pour préserver les richesses du territoire

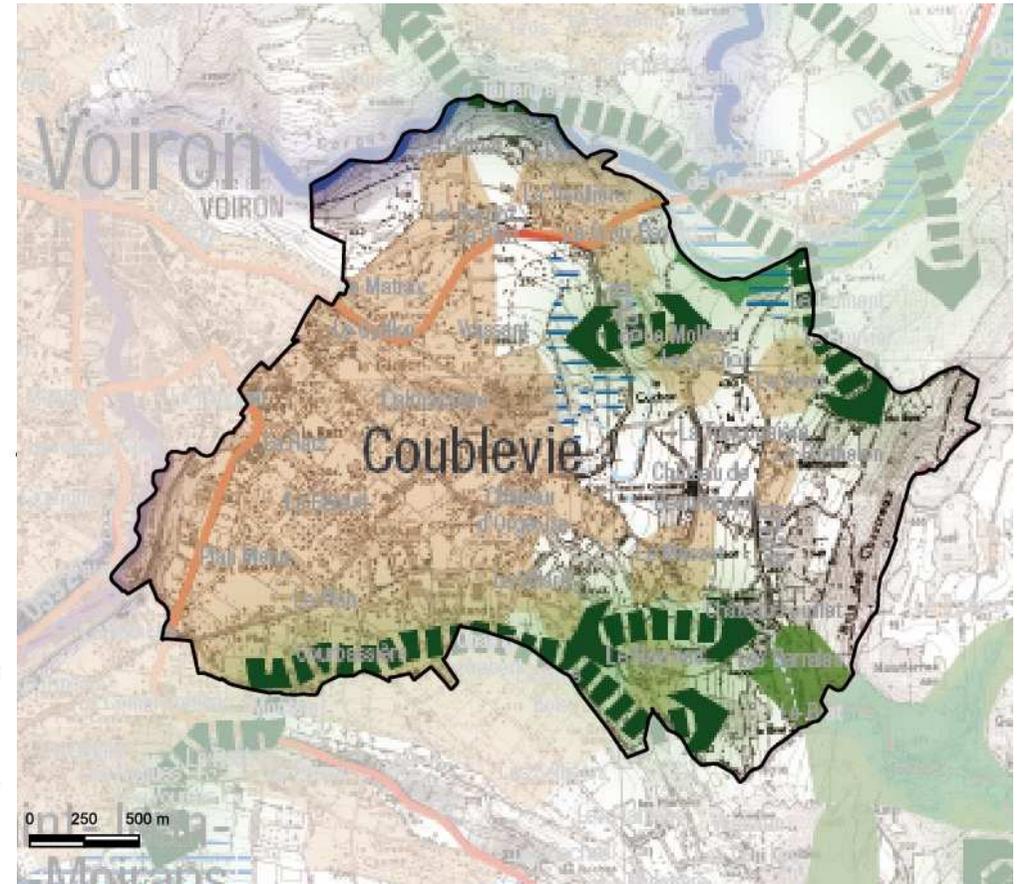
-  Réservoirs de biodiversité (reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire national)
-  Réservoirs de biodiversité complémentaires (enjeux de biodiversité identifiés par des expertises et inventaires locaux)

Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire

-  Connexions naturelles d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine
-  Périmètres de projet pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques (ex: "Couloirs de vie")

Trame bleue

-  Zones humides identifiées par l'inventaire départemental (Avenir, 2010)
-  Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la BD TOPO® (permanent et temporaire) précision 1/25 000 ème
-  Espaces potentiels de développement à très long terme de la carte des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Extrait de la carte TVB du SCOT de la région Grenobloise au niveau de la commune de Coublevie

Source : SCOT Région Grenobloise

La commune est fortement urbanisée en partie ouest, l'analyse de la TVB à l'échelle du SCOT définit des secteurs pour contenir le développement urbain.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

Trame verte :

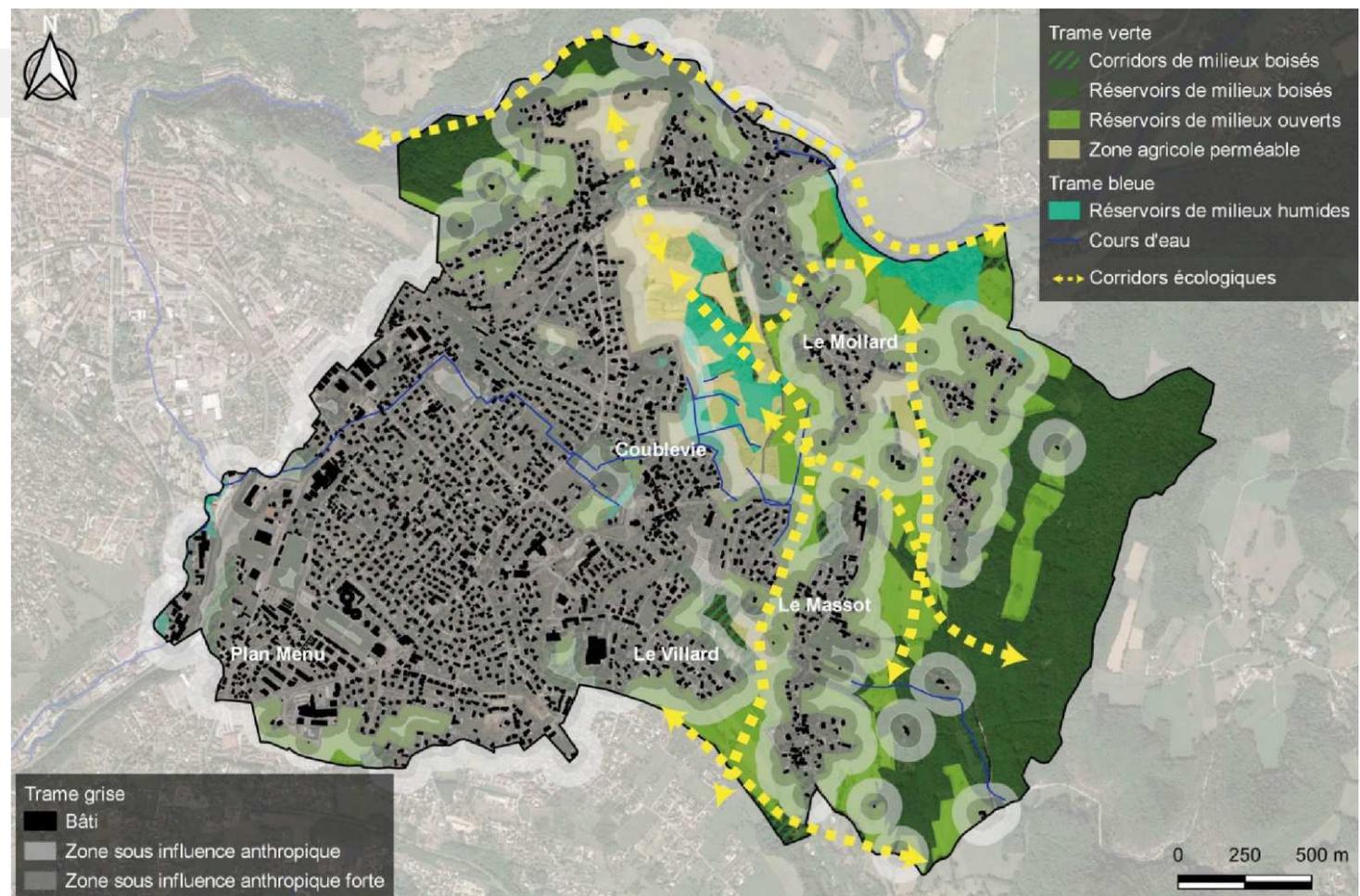
- Le tiers est de la commune identifiée comme réservoirs de milieux ouverts et boisés
- Un bocage agricole favorable aux déplacements des espèces
- Quelques corridors identifiés sur la commune

Trame bleue :

- Une trame bleue présente au niveau de la plaine agricole et du côté de la ripisylve de la Morge au nord-est
- Quelques zones humides ponctuelles identifiées en zone urbaine (enjeu de réservoir et de corridor).

Trame grise :

- Une trame grise très développée fractionnant les habitats naturels et créant des ruptures de fonctionnalité.



Carte de la trame verte et bleue
Commune de Coublevie (38)

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021
Sources : Alpicité / DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

Trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Coublevie

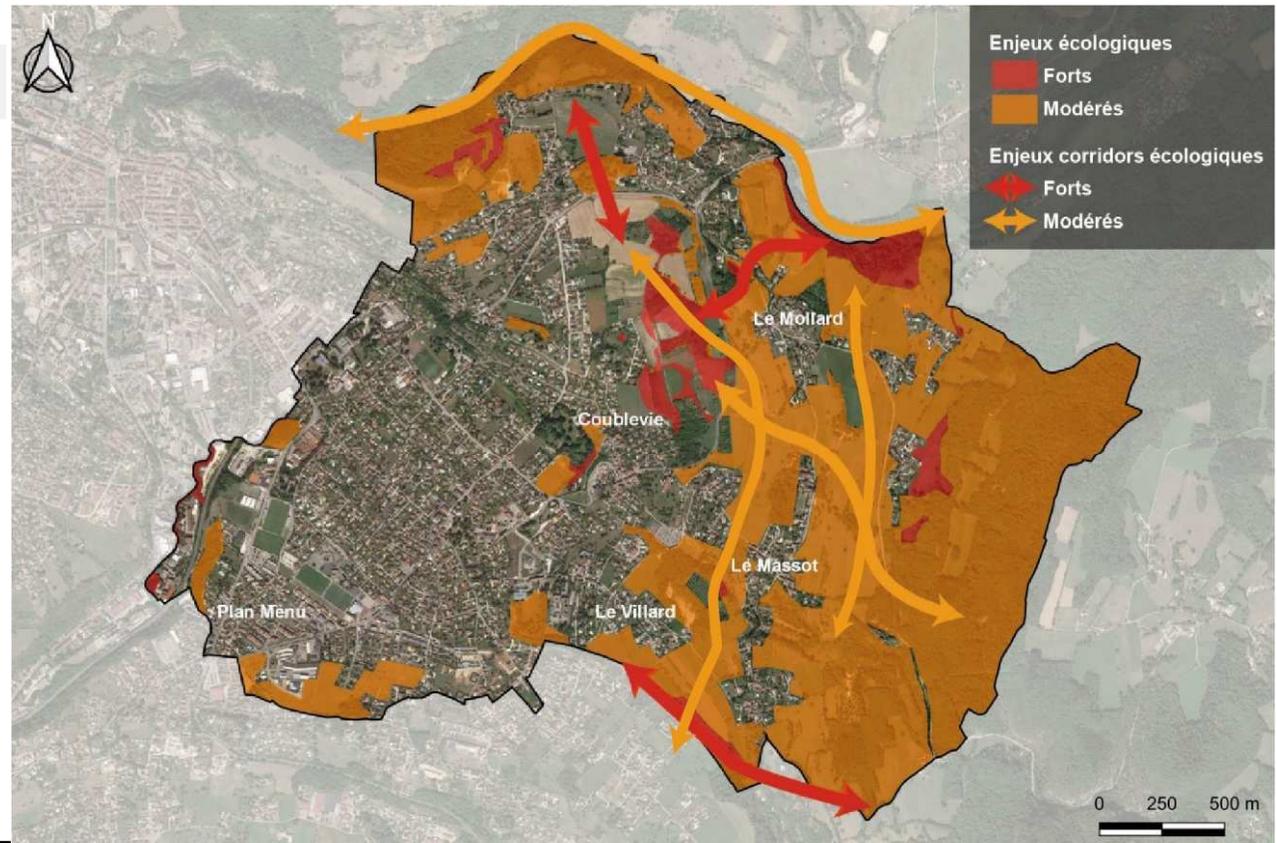
Source : Alpicité / DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

Une urbanisation très développée créant un fractionnement important des fonctionnalités sur la commune. Des secteurs de corridors à préserver, fragilisés par l'urbanisation.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

Enjeux écologiques sur la commune de Coublevie

Source : Alpicité, DREAL Rhône-Alpes, Fond ortho Google



Carte des enjeux écologiques
Commune de Coublevie (38)

Réalisation : C. Delétrée
Septembre 2021

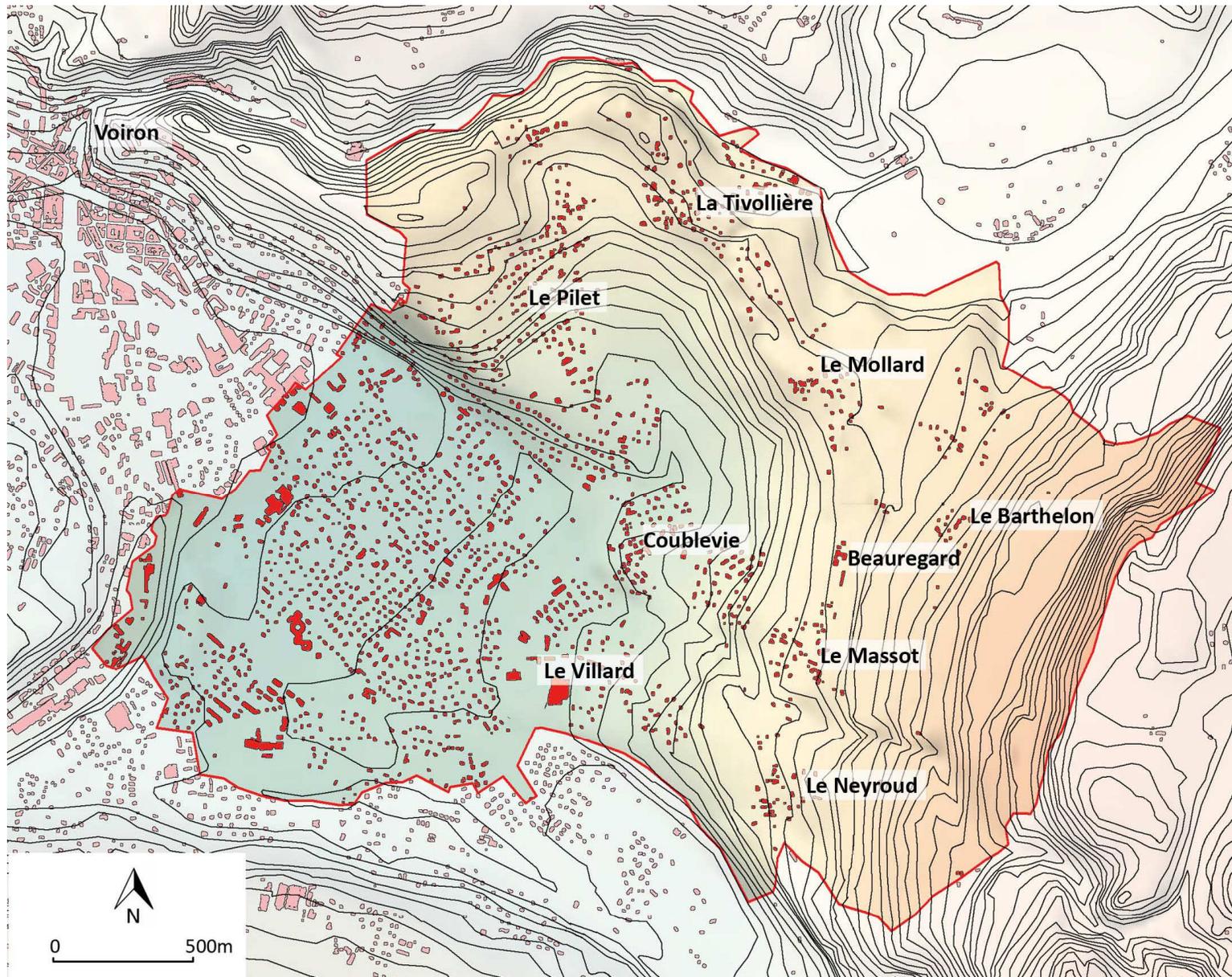
Sources : Alpicité / DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

Habitats naturels et/ou secteurs		
Zones humides diverses	<ul style="list-style-type: none"> • Forte valeur patrimoniale (habitats, espèces), rôle important pour la diversité faunistique et floristique; • Habitats à préserver de par la nature des services rendus (dont maintien des berges, régulation des crues et épuration de l'eau, réservoir d'eau potable) • Habitats protégés par la loi; • Habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires; • Favorables au développement d'espèces patrimoniales. 	Fort
Pelouses sèches	<ul style="list-style-type: none"> • Forte valeur patrimoniale de ces secteurs (habitats, espèces), rôle important pour la diversité faunistique et floristique; • Participent en tant que réservoirs de biodiversité et zones à forte perméabilité aux fonctionnalités écologiques du territoire, • Habitats d'intérêt communautaire pouvant être prioritaires. 	Fort
Plaine agricole reliée aux fonctions de corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Favorables aux déplacements des espèces et à leur développement ; • Participent à la fonctionnalité du territoire. 	Modéré à fort
	<ul style="list-style-type: none"> • Participent en tant que réservoirs ou corridors de biodiversité aux fonctionnalités écologiques du territoire, • Favorables au développement d'espèces patrimoniales. 	Modéré

PARTIE 6 : LE PAYSAGE

ANALYSE PAYSAGÈRE

L'organisation du territoire



Coublevie est implantée à environ 350 mètres d'altitude en surplomb de plusieurs terrasses formées par les dépôts successifs des anciennes moraines glacières qui s'étagent en direction de La Morge. Le village lui-même est implanté sur une très légère terrasse en surplomb de la plaine.

L'ensemble dessine un « amphithéâtre » protégé des vents dominants permettant l'accueil d'une activité agricole autrefois importante. Cette étagement « en terrasses » morainiques offre un rapport au grand paysage particulièrement exceptionnel.

En surplomb du village dans des altitudes comprises entre 380m et 420m s'égrainent les hameaux implantés en chapelet qui suivent assez nettement les courbes du relief.

ANALYSE PAYSAGÈRE

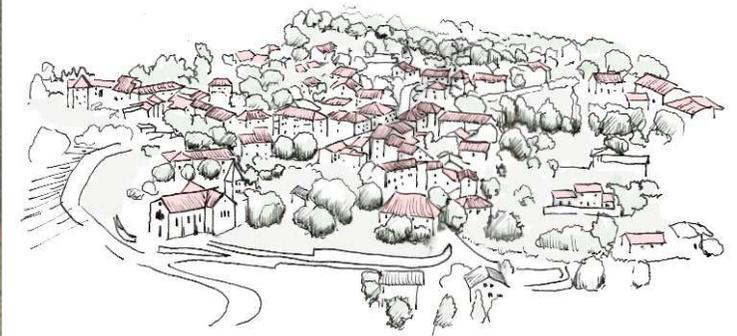
Les hameaux et le village



Carte d'Etat Major de Coublevie



Morphologie du Mollard Morphologie du Neyroud

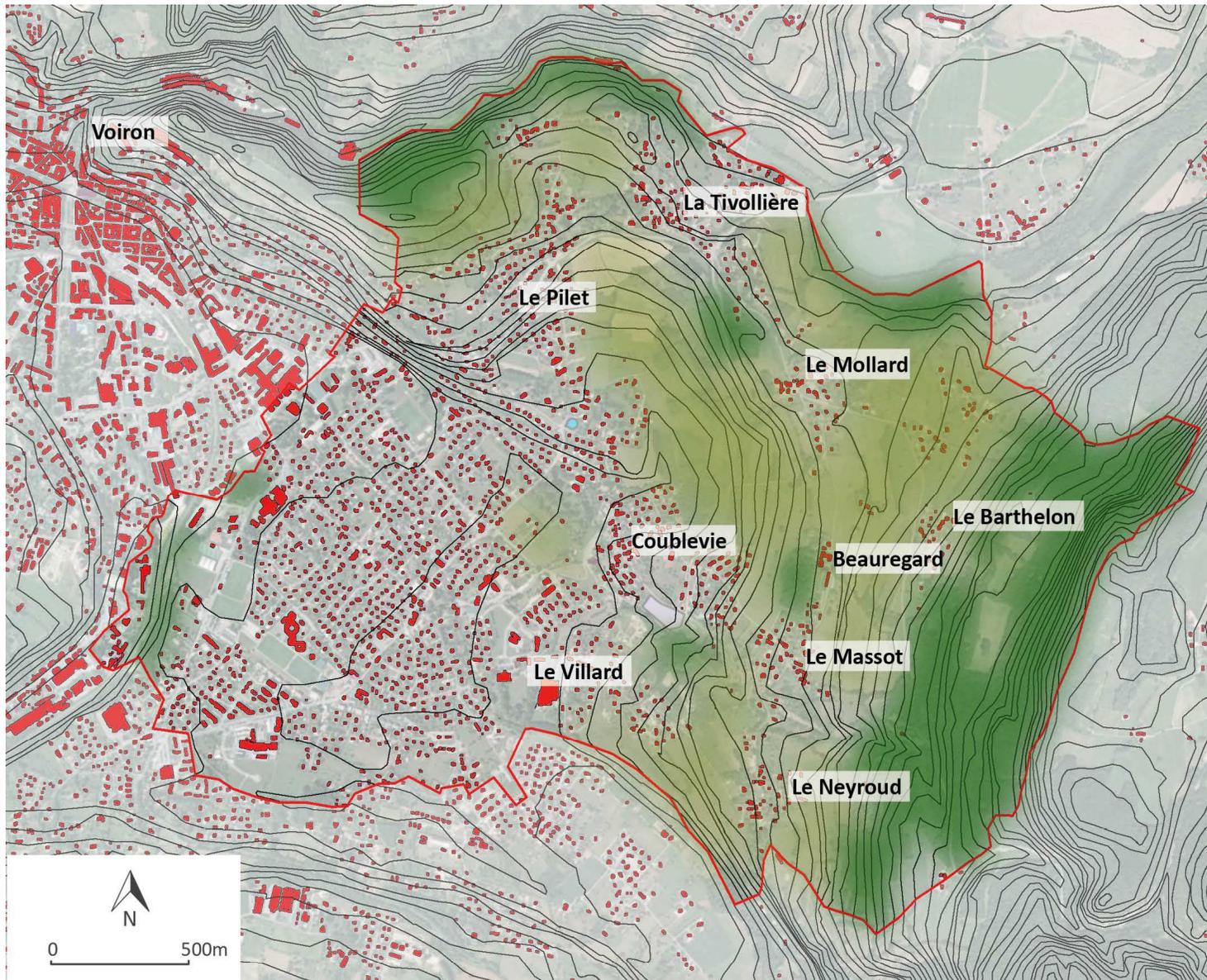


Silhouette de Coublevie

- L'habitat « traditionnel » est groupé sous forme de hameaux de petite taille, où la mitoyenneté n'est pas toujours la règle.
- Souvent situés à l'intersection de voies et chemins secondaires ces hameaux dessinent de véritables petites unités bâties en forte relation avec leur terroir agricole.
- Le village s'est développé en surplomb de l'église paroissiale, et non à ses pieds ou autour ce qui constitue une singularité assez notable.

ANALYSE PAYSAGERE

Le paysage agricole



Le paysage agricole de Coublevie couvrait la majeure partie du territoire communal jusque dans les années 1960. En effet, le substrat alluvionnaire fluvio-glacière, les pentes modérées orientées à l'est ou sud-est étaient particulièrement propices aux activités agricoles. Le nombre important de hameaux qui ponctuent le territoire communal témoigne de cette richesse agricole passée.

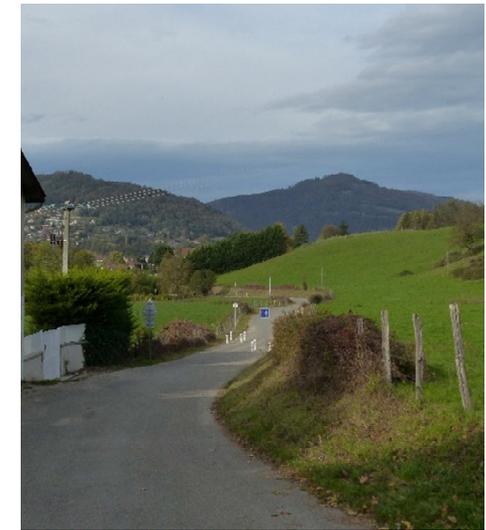
Malgré la très forte pression urbaine Les terres agricoles de Coublevie, notamment sur la partie ouest du territoire ménagent encore de remarquables continuités qui offrent autant de balcons sur le grand paysage et permettent de conserver un caractère rural encore très affirmé aux abords des hameaux. Les haies, les clôtures, les chemins qui maillent ce secteur participent également largement aux ambiances agricoles.

ANALYSE PAYSAGERE

Le paysage agricole



Verger situé à côté du cimetière



Ambiance agricole entre
Beauregard et le Mollard



Paysage agricole en surplomb de Massot



Terre agricole entre le Mollard et Coublevie

ANALYSE PAYSAGERE

Le paysage agricole et la mise en valeur des silhouettes



Terre agricole permettant la co-visibilité entre le château d'Orgeoise et l'église



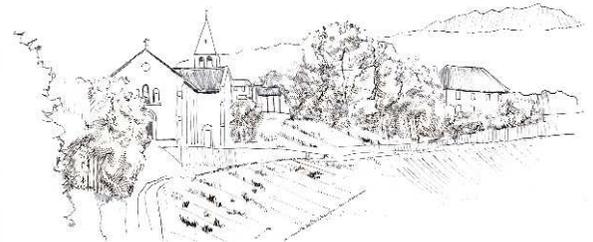
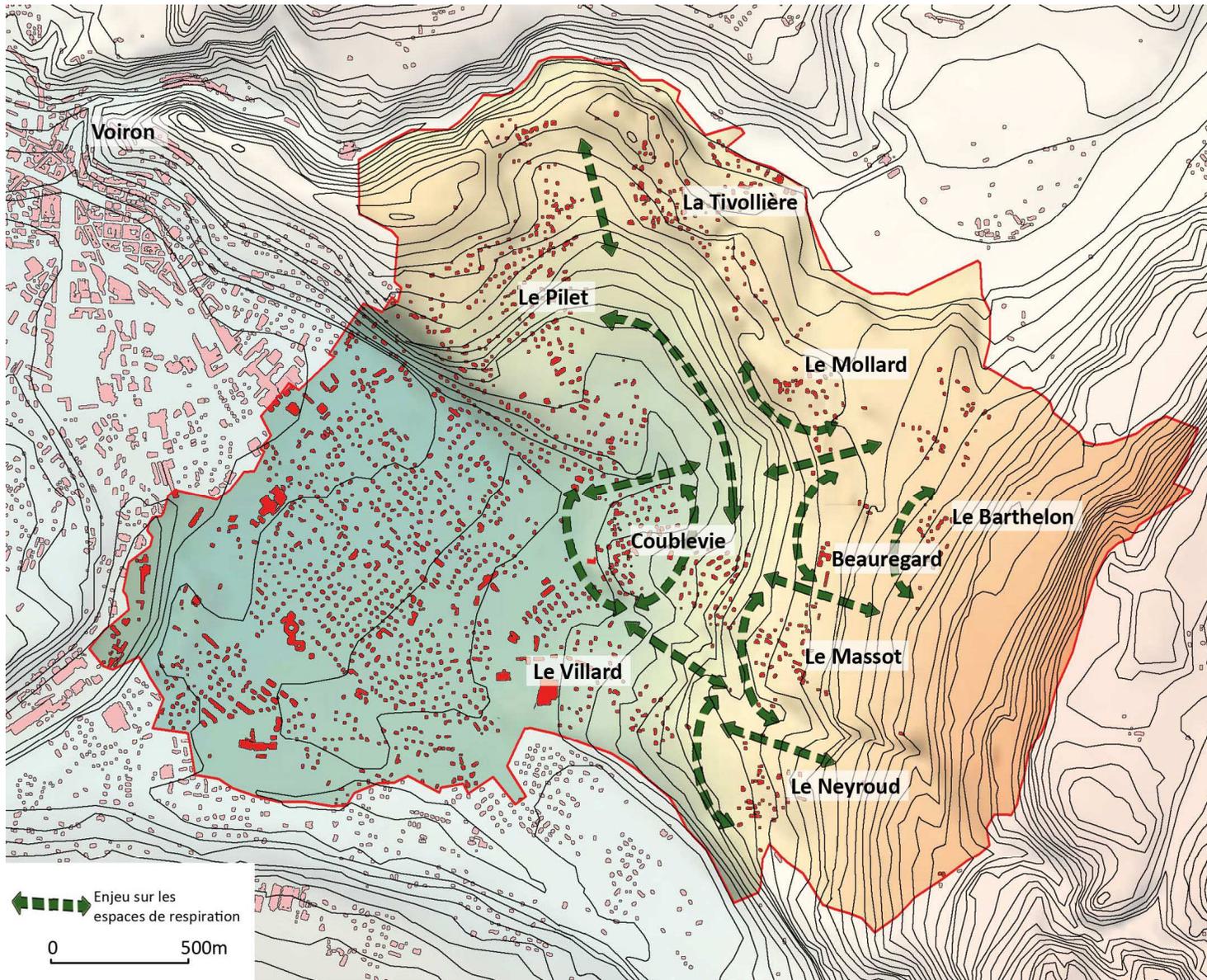
Effet signal de l'église grâce aux terres agricoles situées en contre-bas



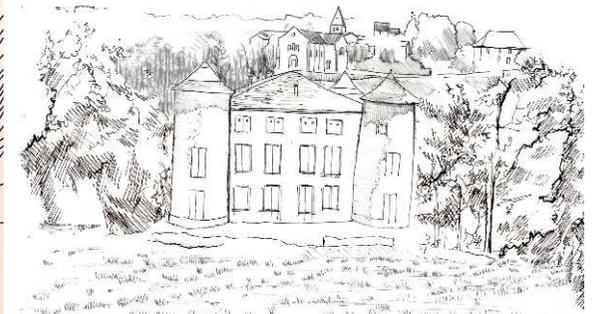
Silhouette de la Trinconnière

ANALYSE PAYSAGÈRE

Les espaces de respiration



Un effet de signal offert par l'église et un caractère villageois précaire donné grâce aux terres agricoles



Remarquable co-visibilité entre le château d'Orgeoise et le village grâce à l'espace de respiration



Maintien des espaces de respiration autour du village

PARTIE 7 : LES RESEAUX ET POLLUTIONS

DÉPLACEMENTS : DESSERTE ROUTIÈRE

La commune de Coublevie est traversée par **trois routes départementales qui maillent le territoire communal** :

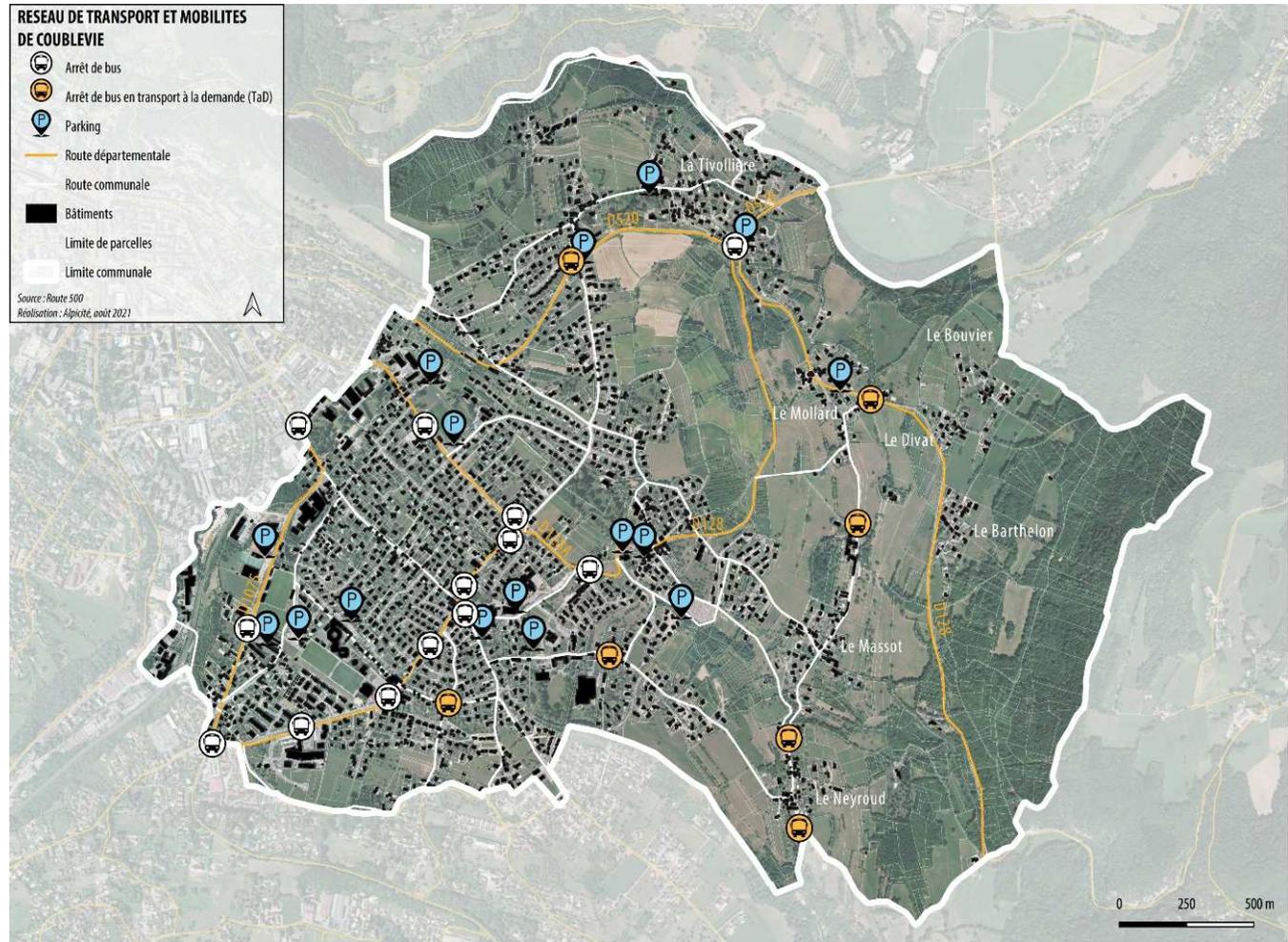
- La **RD 1075**, ou route de Grenoble, traverse l'ouest de la commune afin de rejoindre Voiron (**environ 11 600 véhicules par jours entre 2013 et 2016**). Axe structurant et « vitrine commerciale » de la commune, cette voie, souvent saturée, est déviée par les automobilistes qui transitent sur le réseau secondaire, non adapté à un trafic de grande importance ;
- La **RD 520**, dessert Voiron et rejoint Chambéry ;
- La **RD 128**, qui relie la commune à Saint-Jean de Moirans (transit estimé à 5 000 véhicules/jour en 2012).

Plusieurs lignes de transports en commun desservent Coublevie :

- **A l'échelle régionale** une ligne fait la liaison entre Coublevie et Lumblin et une ligne permet de rejoindre Voiron et Chambéry ;
- **A l'échelle intercommunale** une ligne permet de relier à Voiron, Voreppe et le Fontanil ;
- **A l'échelle locale**, deux lignes relient Voiron à Coublevie.

Les arrêts de bus permanents sont localisés au sein du centre-ville tandis que les hameaux ne disposent que d'arrêts de bus pour le transport à la demande, en défaveur de l'utilisation des transports en commun.

En ce qui concerne la confection des voies, on remarque des voiries larges sur les axes principaux et des voies plus étroites, ou à sens unique ainsi que de nombreuses impasses qui créent une discontinuité au sein du réseau secondaire.



DÉPLACEMENTS : MODES ACTIFS

■ Réseau pédestre

Le réseau de cheminements piétons sécurisé est concentré au sein du centre-ville de Coublevie, plus particulièrement sur les axes routiers structurants.

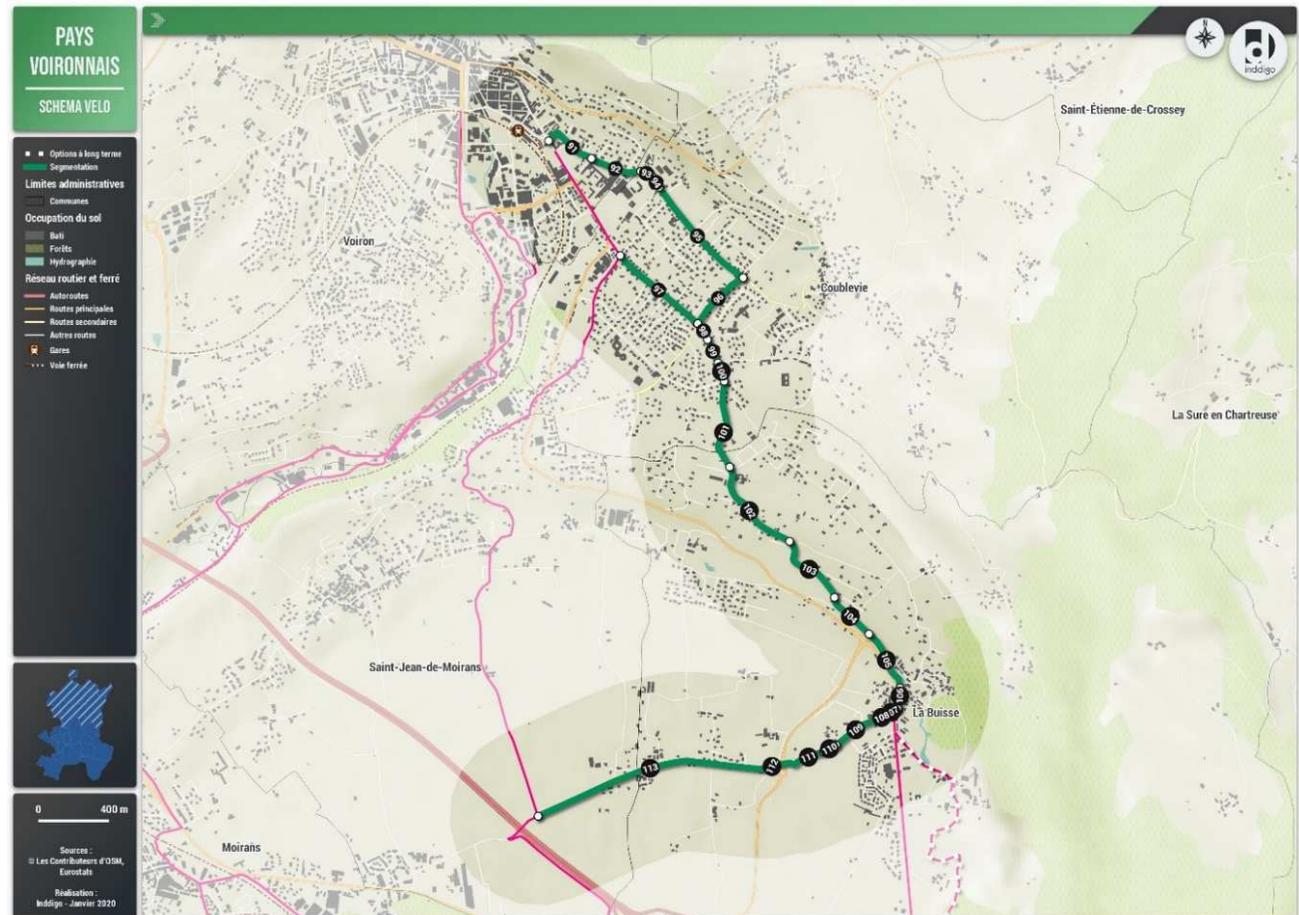
La route de Grenoble ne dispose d'aucun trottoir sur le tronçon nord entre le stade de rugby et la limite communale avec Voiron.

La vitesse de circulation des véhicules donne un sentiment d'insécurité aux usagers empruntant cette voie.

Les lotissements du centre-ville ainsi que les hameaux disposent de certains aménagements piétons ponctuels, tandis qu'ils sont très fréquents au sein des opérations d'aménagement récentes.



Source : Alpicité, 2021



Source : Proposition d'aménagement Schéma vélo du Pays Voironnais

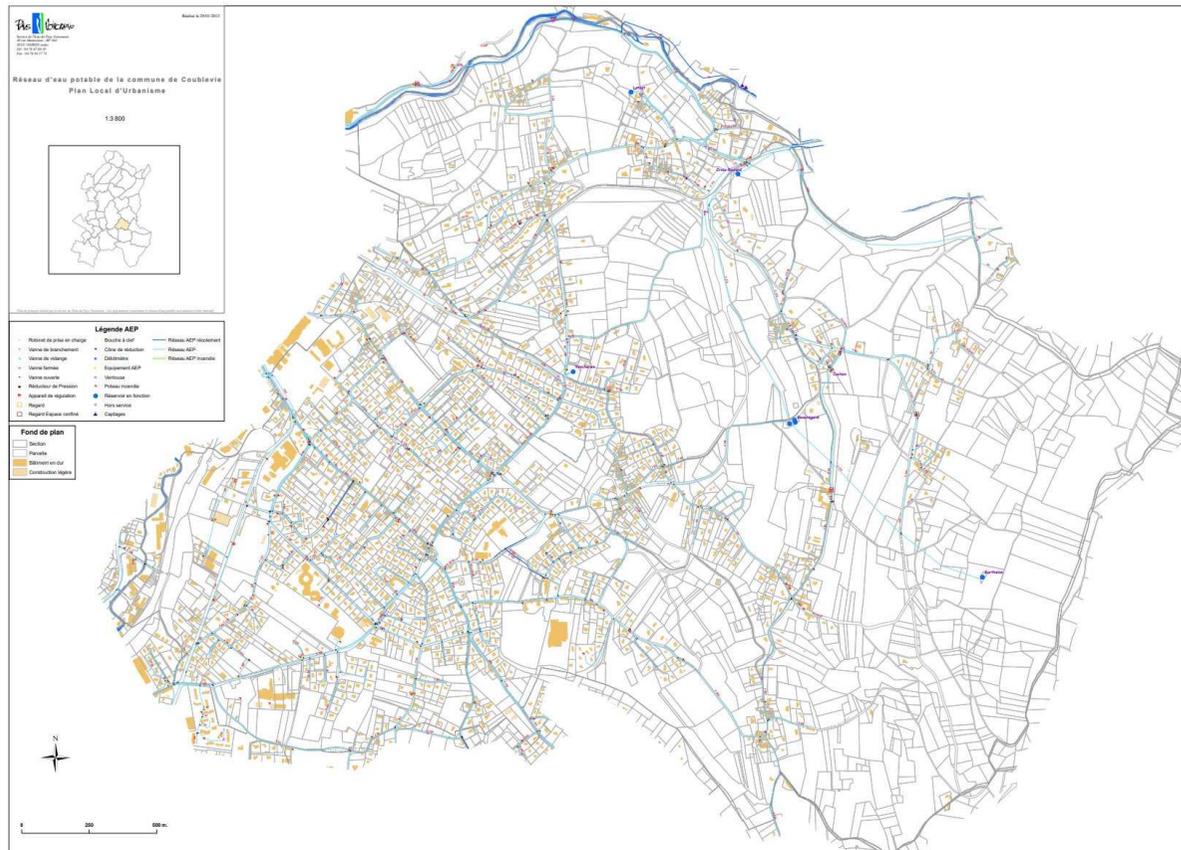
■ Réseau cyclable

Une piste cyclable en site propre longe la route de Saint-Jean entre la route de Grenoble et la piscine municipale.

Un schéma vélo réalisé par le Pays Voironnais identifie des propositions d'aménagement à l'échelle communale. L'aménagement de ces voies cyclables permettra de favoriser l'usage quotidien du vélo, notamment pour les déplacements domicile/travail. Cette liaison permettra de favoriser l'intermodalité, grâce au linéaire qui sera aménagé et atteindra la gare de Voiron.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sources : Rapport annuel eau et assainissement, 2019 – Pays Voironnais



Plan du réseau d'eau potable

■ Défense incendie:

Règlement départemental de défense extérieur contre les incendies (AP du 2 décembre 2016)

Pas de règlement ou schéma communal de défense incendie.

■ Gestion:

Le service d'eau potable et d'assainissement de la CAPV dessert 38 927 abonnés (soit 86 927 habitants) en 2019.

Régie directe répartis sur 21 communes.

Coublevie est desservie par le réseau de Saint-Joseph alimenté par le puit de Saint Joseph de Rivière et le captage de Rossetière situé sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.

■ Qualité de l'eau potable :

L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

70,6% de rendement sur l'ensemble du réseau (fuites).

■ Bilan besoin / ressource

L'ensemble des ressources révèle un excédents permettant d'accueillir 268 habitants sur la commune de Coublevie (soit 121 abonnés).

**Calcul théorique. En attente des données de la CAPV à l'échelle communale.*

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif (AC) :

Coublevie dispose d'un zonage d'assainissement **validé en juin 2021, mais pour l'heure, non approuvé.**

La commune est raccordée à la **STEU Aquantis** située à Moirans et mise en service en 1994.

Capacité nominale de 65 000 EH et d'un débit de référence de **15 260 m³/j.**

- Le volume moyen journalier entrant atteint **9 922 m³/j, soit 76 % du débit nominal et 58 % du débit de référence**
- Le débit nominal de la station a été dépassé **49 jours, soit 13 % de l'année.**

la charge hydraulique déversée représente 2% du flux total arrivant sur la station Aquantis – 60% des déversements ont lieu sur 2 sites l'Eygala et la Morge (principal point noir de déversement).

Aucune anomalies n'a été répertoriée.

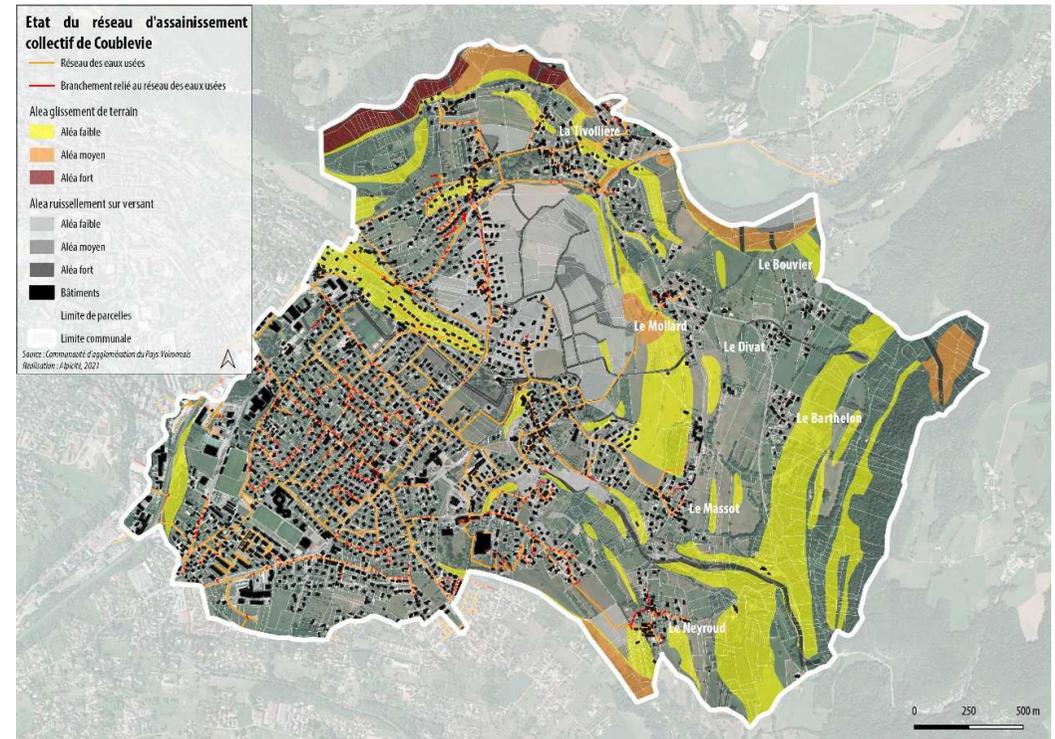
Afin d'augmenter sa capacité de traitement, des travaux seront réalisés en 2022.

Coublevie :

- Une grande partie de la commune est en assainissement collectif, seuls le sud ouest de la Tivollière, le hameau du Divat, du Bouvier et du Barthélon ainsi que le secteur du Courbassière ne sont pas relié au zonage. Par ailleurs, **ces secteurs ne sont pas impactés par l'aléa glissement de terrain. Par conséquent, il sera possible de mettre en œuvre un dispositif d'assainissement individuel avec infiltration.**
- Pas de données précise ou détails sur la population raccordée à l'échelle communale

Gestion:

La compétence d'assainissement appartient à la CAPV, **qui dispose d'un schéma d'assainissement.**



Cartographie du zonage d'assainissement, 2021

Sources: Schéma directeur d'assainissement, résumé non technique, juillet 2021

Assainissement Non Collectif (A.N.C) :

D'après le schéma directeur d'assainissement, 243 dispositifs d'assainissement non collectif ont été recensés sur l'ensemble de Coublevie. 11% du dispositif à l'échelle intercommunal **est non conforme et présente un danger pour la santé des personnes et/ou à la salubrité publique.** **En attente des données de la CAPV à l'échelle communale.*

GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'objectif de ces études est de connaître les possibilités de traitement des eaux pluviales par infiltration afin de réduire le niveau de risque des habitations sur les secteurs concernés.

Zone A : secteur sur lequel le terrain permet une bonne infiltration. Par conséquent, le traitement se fera par infiltration directe sur tranchée d'infiltration, avec rétention et débit de fuite évacué vers une tranchées d'infiltration pour des opérations importantes.

Zone B : secteur à perméabilité médiocre, le traitement se fera par infiltration directe sur tranchée d'infiltration et avec rétention et débit de fuite évacué vers une tranchée d'infiltration pour des opérations importants. Une étude géotechnique est conseillée jusqu'à 500 m de surface active.

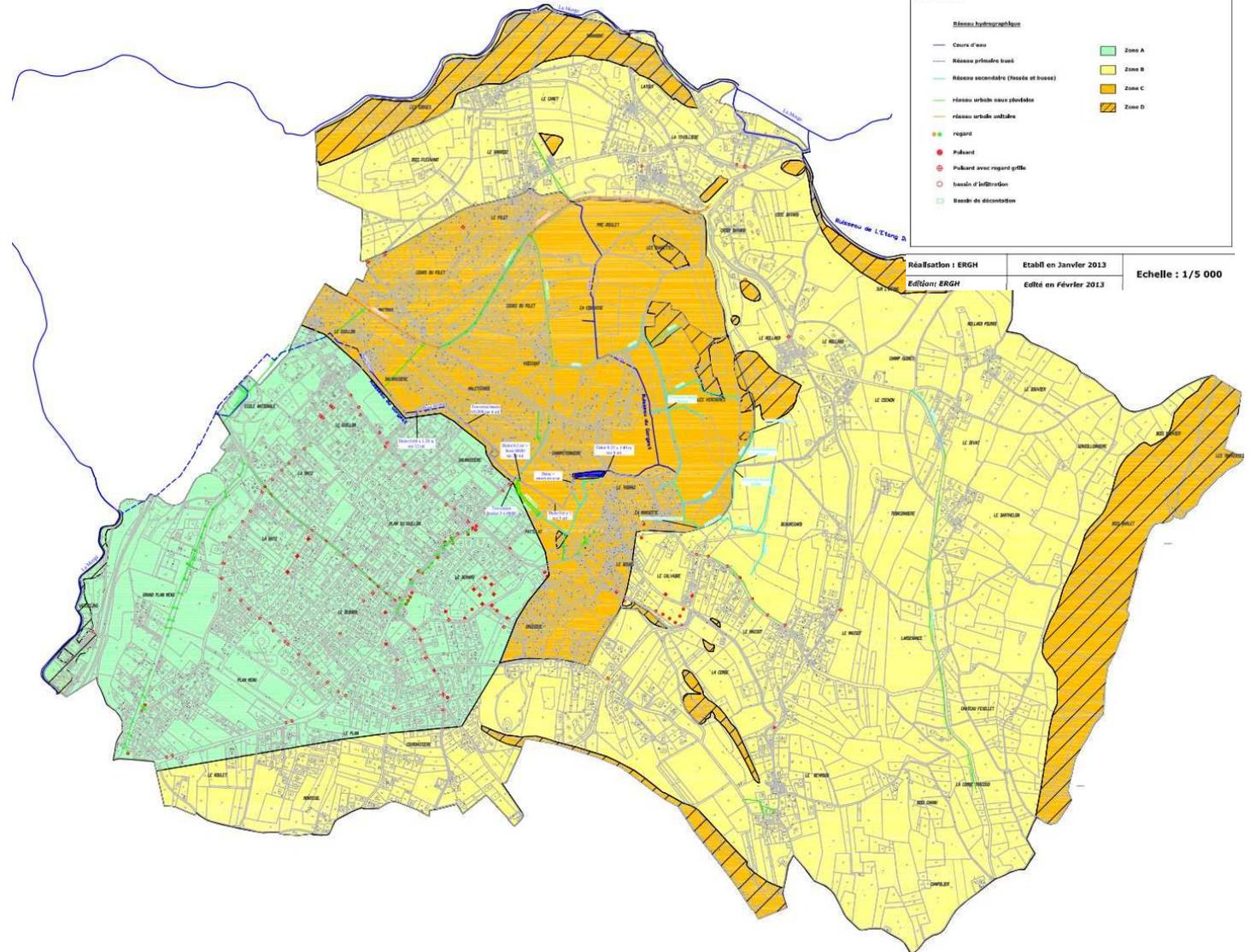
Zone C : secteur à perméabilité médiocre à faible ou à risque de remontée de la nappe phréatique. Est recommandé un traitement par infiltration pour un petit projet sous réserve d'études de faisabilité.

Zonage D : Infiltration des eaux interdite. Les dispositions du zonage C, hors dispositions relative à une élimination des eaux par infiltration s'appliquent.

■ Gestion:

La commune ne dispose d'aucun document de gestion des eaux pluviales.

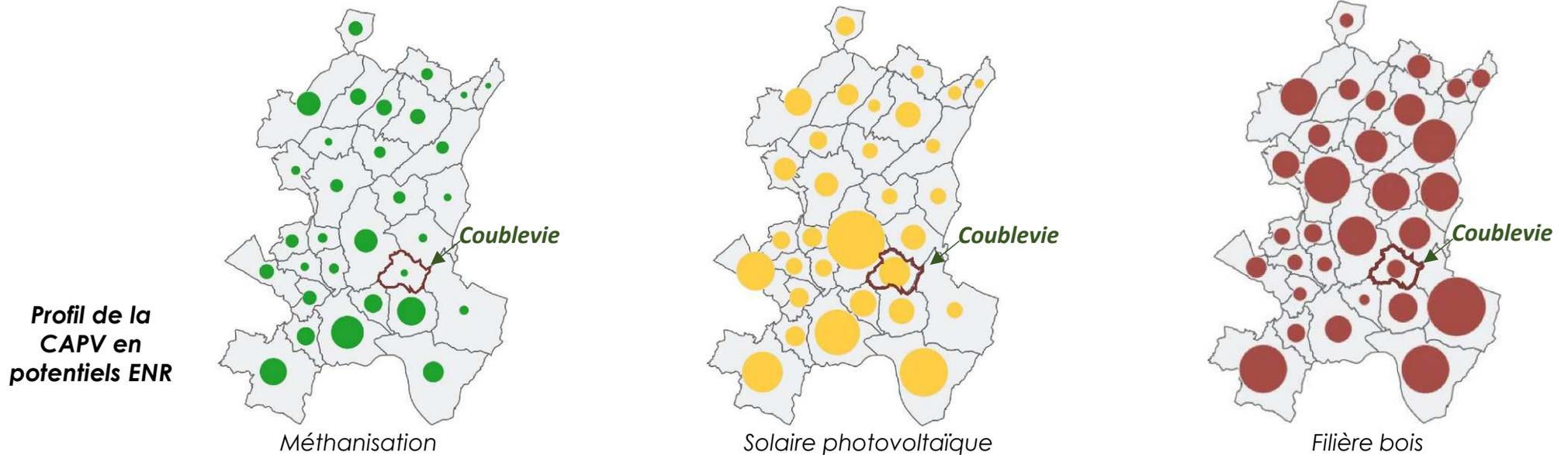
Des études de préconisations relatives au traitement des eaux pluviales ont néanmoins été réalisées à l'échelle communale.



Plan de zonage des eaux pluviales, 2013
Etudes eaux pluviales – Préconisations relatives au traitement des eaux pluviales sur la commune de Coublevie, février 2013

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sources: Profil climat air énergie CAPV – ORCAE 04/2021



■ Les énergies solaires :

Solaire thermique: potentiel productible de 10 000 MWh par an.

Solaire photovoltaïque: potentiel productible de 3 000KWpar an.

■ Les énergies éoliennes :

La quasi-totalité de la commune est considérée comme une zone d'enjeu fort et d'exclusion potentielle au développement d'éolien tandis que la bande est de la commune est une zone d'implantation interdite.

■ Le potentiel de méthanisation :

Potentiel de méthanisation productible de moins de 1 000 MWh.

■ Le potentiel bois-énergie :

Surface de 200 ha de forêts exploitables.

Globalement, eu égard aux données sur la CAPV, la commune semble avoir les potentiels les plus intéressants en solaire thermique et photovoltaïque

Le rapport de l'ORCAE sur le profil de de la CAPV ne dégage pas de données pour ce qui concerne les potentiels en géothermie et hydroélectricité.

- **Géothermie:** D'après le site geothermies.fr, la totalité du territoire n'est pas concerné par un développement potentiel par la géothermie

Sources: profil climat air énergie CAPV – ORCAE 04/2021

POLLUTION ET NUISANCES

■ Qualité de l'air :

En 2019, la qualité de l'air est jugée moyenne. Coublevie pêche notamment sur la valeur cible santé et végétation de l'O₃ (comme toute la CAPV).

Les principaux secteurs responsables d'émissions de GES à l'échelle intercommunale sont les secteurs résidentiels, industriels, agricoles et les transports routiers.

■ Gestion des déchets :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés relève des compétences de la CAPV.

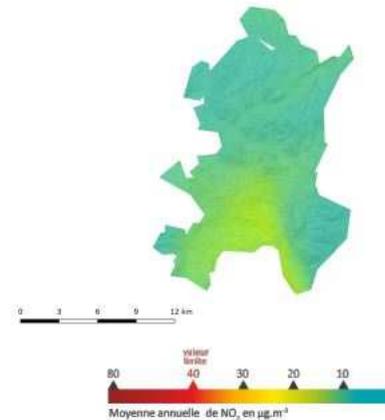
Le traitement est effectué au centre de tri et de valorisation des déchets situé dans la commune.

Coublevie recense 22 points de collecte de tri sélectif
8 déchetteries intercommunales
1 déchetterie communale (route de Saint-Jean)

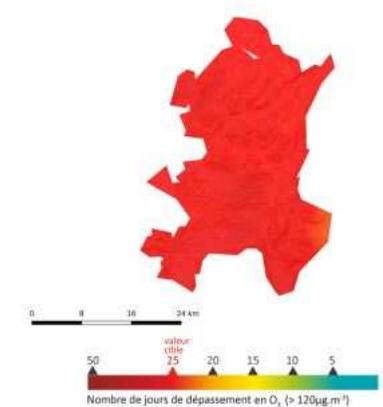


Déchetterie de Coublevie

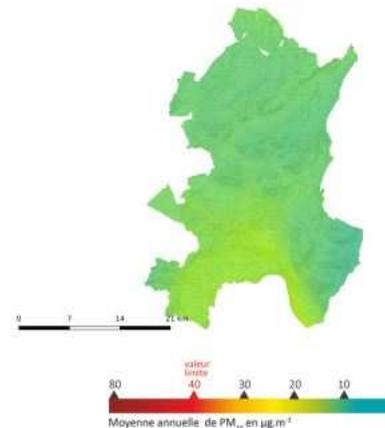
Dioxyde d'azote - NO₂
Moyenne annuelle en µg/m³



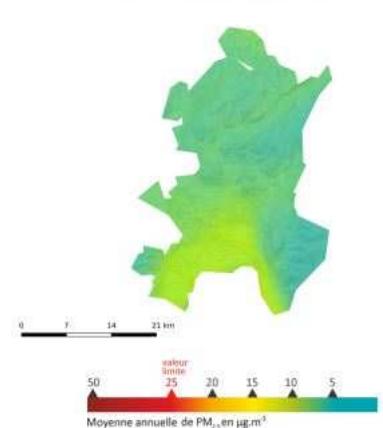
Ozone - O₃
Nb de jours avec dépassement de 120 µg/m³ sur 8h



Particules - PM10
Moyenne annuelle en µg/m³



Particules - PM2.5
Moyenne annuelle en µg/m³



Cartographies annuelles de concentration de polluants dans l'air 2020

POLLUTION ET NUISANCES

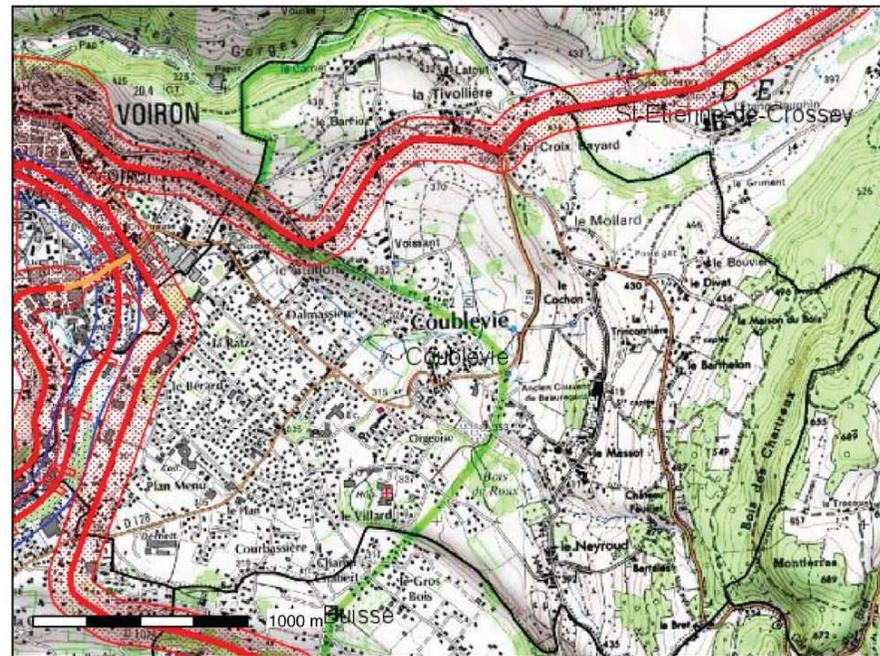
■ Nuisances sonores liées au trafic routier :

La **RD1075** (route de Grenoble) ainsi que la **RD520** sont **identifiées comme route de catégorie 3** par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2011. La **route de Guillon** et la **route de Saint-Jean** sont identifiées comme route de **catégorie 1**.

Le règlement du classement sonore des voies, prévu par l'article L571-10 du code de l'environnement, vise à faire en sorte que les nouvelles constructions soient suffisamment insonorisées. Des prescriptions d'isolement acoustique doivent être respectées par les constructeurs. Les bâtiments concernés sont les habitations, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les hébergements à caractère touristique.

Une révision doit néanmoins aboutir fin 2021.

Rvision du classement sonore des voies - novembre 2011



Description :

Rvision du classement sonore des voies - novembre 2011

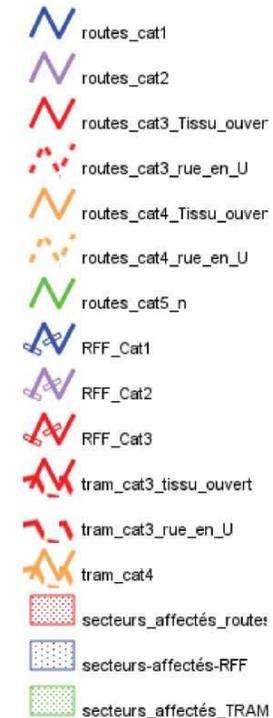
Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)

Cartographie du classement sonore des voies, 2011

Source : Révision du classement des voies – novembre 2011

Conception : DDT 38

Date d'impression : 29-11-2012



■ Sites et sols pollués :

11 anciennes industries ont été recensés au sein de la commune. La base de données BASOL identifie **1 site potentiellement pollué au centre de la commune. Il s'agit une ancienne usine de fabrication d'après-ski, localisée au lieu-dit « Le Plan »**. Cette classification est due incendie survenu en 1994, qui a engendré des déblais qui ont été stockés dans le sous-sol du bâtiment. Néanmoins, inspections du site montrent que les risques pour l'environnement sont faibles. **Le site est traité libre de toute restriction.**



COUBLEVIE – PLAN LOCAL D'URBANISME (38) //

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
SYNTHÉTIQUE

AUTOMNE 2021



Coublevie

Commune de Coublevie

Hôtel de Ville
Le Château,
11 chemin d'Orgeoise
38 500 COUBLEVIE

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement